

Rapport de solvabilité et de situation financière 2017





Sommaire

Glossaire.....	4
Préambule	5
Périmètre	5
Synthèse.....	6
A. Activité et résultats	10
A.1 Activité.....	10
A.2 Résultats de souscription	15
A.3 Résultats des investissements.....	16
A.4 Résultats des autres activités.....	17
A.5 Autres informations.....	17
B. Système de gouvernance	18
B.1 Informations générales.....	18
B.2 Exigences de compétence et d’honorabilité	24
B.3 Système de Gestion des Risques	26
B.4 Contrôle Interne	30
B.5 Fonction clé Audit Interne.....	33
B.6 Fonction clé Actuarielle	35
B.7 Sous-Traitance.....	37
B.8 Autres informations.....	38
C. Profil de risque.....	39
C.1 Synthèse du profil de risque.....	39
C.2 Risque de souscription	40
C.3 Risque de marché	41



C.4	Risque de contrepartie.....	42
C.5	Risque de liquidité.....	43
C.6	Risque opérationnel	44
C.7	Autres risques importants.....	45
C.8	Autres informations.....	45
D.	Valorisation	46
D.1	Actifs.....	46
D.2	Provisions techniques	51
D.3	Autres passifs	54
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	54
D.5	Autres informations.....	55
E.	Gestion du capital	56
E.1	Fonds propres.....	56
E.2	Exigences réglementaires en capital.....	58
E.3	Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée ».....	60
E.4	Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé.....	60
E.5	Non-respect des exigences réglementaires.....	60
E.6	Autres informations.....	60
	Annexes : QRT publics.....	61
	Liste des tableaux	74
	Liste des figures	75



Glossaire

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
ALM	Asset and Liability Management
BE	Best Estimate (Meilleure estimation)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BSCR	Basic Solvency Capital Requirement (Capital de Solvabilité Requis de base)
CAC	Commissaires Aux Comptes
GRH	Groupe de Risques Homogènes
HFP	Harmonie Fonction Publique
HM	Harmonie Mutuelle
IDA/IDP	Impôts Différés Actifs/ Impôts Différés Passifs
IDR	Indemnités de Départ en Retraite
LoB	Line of Business (Ligne d'activité)
MCR	Minimum Capital Requirement (Minimum de Capital Requis)
MGEFI	Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MMG	Mutuelle Mare Gaillard
MNT	Mutuelle Nationale Territoriale
(N)SLT	(Non)Similar to Life Techniques (similaire à la (non) vie)
ORSA	Own Risk Self Assessment (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité)
PPA	Prévoyance PluriAnnuelle
PTA	Perte Temporaire d'Autonomie
RM	Risk Margin (Marge de risque)
RMA	Ressources Mutuelles Assistance
RSR	Regulatory Solvency Report (Rapport Régulier au Contrôleur)
S2	Solvabilité 2
SAD	Service d'Aide à Domicile
SCR	Solvency Capital Requirement (Capital de Solvabilité Requis)
SFCR	Solvency and Financial Condition Report (Rapport de Solvabilité et de Situation Financière)
UC	Unités de Compte
UHM	Union Harmonie Mutualité
UMG	Union Mutualiste de Groupe

Correspondance entre les abréviations des LoB S2 utilisées dans le rapport et les noms complets :

Branche S2	Abréviation LoB S2	Nom complet S2
Santé Non Vie	1 Frais médicaux	Assurance des frais médicaux
	2 Protection du revenu	Assurance de protection du revenu
	13 Frais médicaux (RP)	Réassurance proportionnelle de frais médicaux
	14 Protection du revenu (RP)	Réassurance proportionnelle de protection du revenu
Non Vie hors Santé	9 Crédit Caution	Assurance-crédit et cautionnement
	11 Assistance	Assurance assistance
	12 Pertes Pécuniaires Div.	Assurance pertes pécuniaires diverses
	23 Assistance (RP)	Réassurance assistance proportionnelle
Santé assimilée à la Vie	24 Pertes Pécuniaires Div. (RP)	Réassurance proportionnelle pertes pécuniaires diverses
	29 Assurance Santé	Assurance Santé
	33 Rentes non-vie et santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
Vie hors Santé	35 Réassurance Santé	Réassurance Santé
	30 Assurance avec PB	Assurance avec participation aux bénéfices
	31 Assurance indexée et en UC	Assurance indexée et en unités de compte
	32 Autre Assurance Vie	Autre Assurance Vie
	36 Réassurance Vie	Réassurance Vie



Préambule

Le Rapport de Solvabilité et de Situation Financière (SFCR) présente des informations sur le Groupe VYV et sa solvabilité à fin décembre 2017.

Ce rapport a été établi en application des articles 307 à 311 du règlement délégué (UE) 2015/35 complétant la directive 2009/138/CE. Par ailleurs, il respecte la structure prévue par l'annexe XX du règlement délégué.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

Périmètre

Face aux nombreux défis - sociologiques, démographiques, politiques, économiques, technologiques - à relever en matière de protection sociale, les Groupes Istya et Harmonie ont créé en septembre 2017 le 1er groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, le Groupe VYV.

Le Groupe VYV est à la fois le premier acteur de l'assurance santé en France et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement. Entrepreneur de solidarité et de mieux-vivre, il souhaite garantir à chacun le droit à une vraie protection sociale et contribuer ainsi à l'intérêt général.

Les appellations présentées dans la figure suivante sont retenues dans la suite du rapport.

Par ailleurs, sauf indication contraire spécifiée en bas de page, le « Groupe VYV » désigne le groupe dans son périmètre prudentiel.

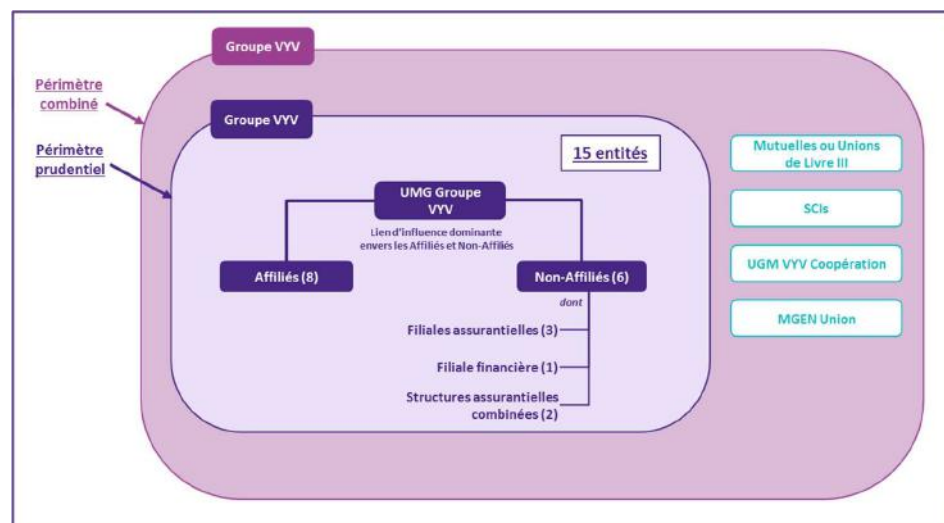


Figure 1 - Structure simplifiée du Groupe VYV et appellations



Synthèse

Ce rapport est le premier SFCR du Groupe VYV. Il est établi sur la base de données financières et réglementaires au 31 décembre 2017.

Eu égard à sa récente constitution, les assemblées générales constitutives du Groupe VYV s'étant tenues le 13 septembre 2017, le Groupe VYV ne dispose pas d'éléments de comparaison par rapport à 2016.

Activité et résultats

Comme précédemment évoqué, le périmètre prudentiel du Groupe VYV s'organise autour de quinze entités :

- Une Union Mutualiste de Groupe (UMG) Groupe VYV, née de la fusion par voie d'absorption de l'UMG Groupe Harmonie par l'UMG Groupe Istya ;
- Huit entités affiliées : organismes assurantiels mutualistes relevant du Livre II du Code de la Mutualité ;
- Six entités non affiliées pour lesquelles existent des liens de combinaison ou capitalistiques avec le Groupe VYV.

Le périmètre combiné du Groupe VYV est plus large puisque, en plus des entités du périmètre prudentiel s'ajoutent les activités de soins et de services (Mutuelles et Unions de Livre III / SAS).

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe VYV s'établit à 8 878 M€, dont 6 726 M€ sur le périmètre prudentiel.

L'année 2017 est marquée par la création du Groupe VYV, la définition de son périmètre prudentiel et de son système de gouvernance.

Par ailleurs, l'acquisition complémentaire des titres de la SA Mutex par Harmonie Mutuelle fait de cette dernière l'actionnaire majoritaire de Mutex, avec 51% du capital au 31 décembre 2017 (contre 34 % en 2016).

Le résultat du Groupe VYV pour cette même période est de 64 M€, dont 49 M€ sur le périmètre prudentiel.



A fin décembre 2017, les chiffres clés du Groupe VYV sont les suivants :

	<i>En M€</i>	2017
Cotisations acquises (brutes de réassurance)		6 726
Cotisations acquises (nettes de réassurance)		6 281
Résultat de souscription		-206
Résultat financier		367
Résultat net		49
Besoin en capital		2 394
Fonds propres - vision réglementaire		2 630
Ratio de couverture du SCR		110%

Gouvernance

La gouvernance du Groupe VYV repose sur :

- Le Conseil d'Administration qui porte la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs, président du Conseil d'Administration et dirigeant opérationnel (directeur général), qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager l'UMG auprès de tiers ;
- Les quatre responsables des fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs respectifs ;
- Une comitologie qui favorise l'échange, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs.

Elle respecte deux principes essentiels qui sont :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel) ;
- **Le principe de la personne prudente** : le Groupe VYV veille à ce que les risques pris soient mesurables et met en œuvre un dispositif adéquat permettant leur suivi et leur contrôle.

L'UMG Groupe VYV exerce son influence dominante sur les membres du groupe prudentiel et plus largement sur les entités du Groupe. Elle veille notamment au respect des droits et obligations nés des statuts et des conventions d'affiliation.



Profil de Risque

Le profil de risque du Groupe VYV se caractérise par l'exposition aux risques liés à une évolution défavorable des marchés financiers ainsi qu'aux risques assurantiels (dérive du risque de maintien en invalidité, tarification inadaptée en santé, etc.) portés au travers de ses contrats d'assurance au développement à la fois court (risque Santé) et long (risque Prévoyance).

Le Groupe VYV applique la Formule Standard et estime que, pour les risques quantifiables, celle-ci est adaptée à son profil de risque. Par ailleurs, le Groupe VYV identifie les risques non quantifiables de la Formule Standard et travaille à la définition de mesures de suivi.

Valorisation

Les actifs et passifs qui composent le bilan Solvabilité 2 ont été évalués conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, c'est-à-dire aux montants pour lesquels ils pourraient être échangés, transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties informées et consentantes.

Le passage du bilan comptable en normes françaises au bilan prudentiel s'explique essentiellement par la réévaluation des actifs à leur valeur de marché ainsi que l'évaluation des provisions techniques à leur meilleure estimation à laquelle s'ajoute une marge de risque.

Le Groupe VYV calcule son capital de solvabilité requis (SCR) diversifié selon la Formule Standard, sans recours à des paramètres qui lui sont propres et en appliquant la première méthode définie par la réglementation, dite « méthode de consolidation ».

Gestion du capital

Fonds propres éligibles à la couverture du SCR Groupe

Le Groupe VYV vérifie la disponibilité et l'éligibilité des fonds propres de l'UMG Groupe VYV et de ses membres à la couverture du SCR Groupe. Les caractères fongible et transférable des fonds propres sont analysés en tenant compte du mécanisme de solidarité financière tel que prévu dans les conventions d'affiliation de l'UMG Groupe VYV applicables à la clôture 2017.

- Ainsi, le Groupe VYV évalue son niveau de fonds propres éligibles à 2 630 M€ (dont 99.97% de Niveau 1). Cette vision réglementaire prudente ne tient pas compte des évolutions récentes des conventions d'affiliation. En effet, au 1^{er} janvier 2018, elles ont été révisées, notamment dans le but de renforcer les liens de solidarité existant entre les membres du Groupe VYV, augmentant ainsi les capitaux éligibles à la couverture du SCR Groupe ;
- Avec cette nouvelle approche, le montant des fonds propres éligibles est de 4 312 M€.

Le Groupe VYV a complété son analyse avec une approche dite « économique » où 100% des fonds propres disponibles des membres seraient admis (sans tenir compte du mécanisme de solidarité financière). Selon cette approche, le montant de fonds propres éligibles au niveau du Groupe s'élève à 5 579 M€ à fin décembre 2017.



SCR Groupe

Au 31 décembre 2017, le SCR du Groupe VYV s'élève à 2 394 M€.

Certaines entités du Groupe VYV ont recours à l'utilisation de mesures transitoires, notamment pour les provisions techniques.

Solvabilité du Groupe VYV

Au 31 décembre 2017, la solvabilité du Groupe VYV s'élève à :

- 110% selon les conventions d'affiliation en vigueur au 31 décembre 2017 et 180% avec celles en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 233% en vision économique.

Le Groupe VYV étant un acteur mutualiste, il n'a pas d'actionnaire à rémunérer. A ce titre, les résultats produits viennent directement renforcer ses fonds propres et participer au développement de son activité, au service de ses adhérents.



A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Informations générales

Entité mutualiste, le Groupe VYV¹ est le premier groupe mutualiste de santé et de protection sociale en France. Il a été créé en 2017 à partir du regroupement des mutuelles des groupes Istya et Harmonie, au sein d'une Union Mutualiste de Groupe (UMG) qui en est l'entité combinante.

Leader en santé et plus largement acteur majeur de la protection sociale, premier réseau d'offre de soins et de services du secteur privé non lucratif, innovateur en matière de prise en charge et d'accompagnement social, mais également fort de son identité et de son fonctionnement de sociétés de personnes, le Groupe VYV s'appuie sur ses 10 000 élus locaux et militants, ses 2 600 délégués des adhérents, ses 40 000 salariés au service des 10 millions de personnes qu'il protège directement ou par l'intermédiaire de ses 68 000 entreprises clientes et 62 accords de branche.

Entrepreneur de solidarités et de mieux-vivre, le Groupe VYV travaille pour garantir à chacun le droit à une protection sociale digne et contribuer ainsi à l'intérêt général.

Son siège social est situé Tour Montparnasse – 33, avenue du Maine – BP 25 – 75755 Paris Cedex 15.

En tant que Groupe Prudentiel, le Groupe VYV est placé sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 61, rue Taitbout – 75009 Paris et établit ses comptes combinés en normes françaises.

Les commissaires aux comptes du Groupe VYV sont :

- Le cabinet Mazars, représenté par Pascal PARANT, dont les bureaux sont situés au 61, rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex ;
- Le cabinet Tuillet Audit, représenté par Valérie DAGANNAUD, dont les bureaux sont situés au 29, rue du Pont – 92200 Neuilly-sur-Seine.

¹ Groupe VYV dans son acception la plus large à savoir le périmètre prudentiel, les activités de soins et d'accompagnement et les autres activités



A.1.2 Organisation du Groupe

L'organisation du Groupe VYV² au 31 décembre 2017 est présentée dans l'organigramme ci-dessous :

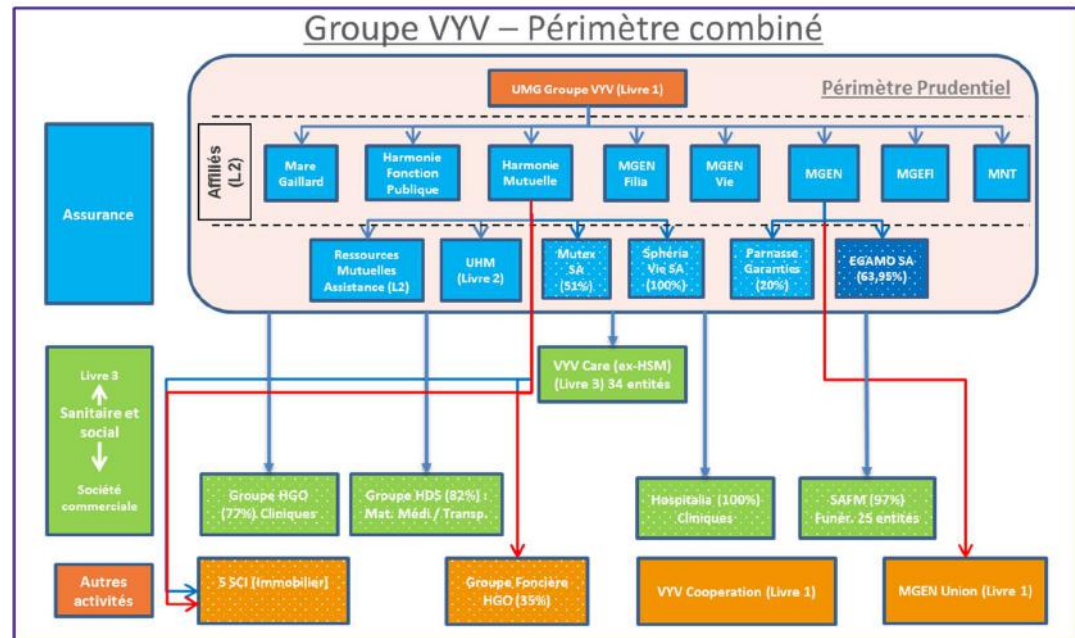


Figure 2 - Organigramme présentant l'organisation du Groupe VYV au 31 décembre 2017

A.1.2.1 Périmètre prudentiel

Le Groupe VYV est un groupe prudentiel au sens de Solvabilité 2 :

- Il exerce une **influence dominante** sur les décisions des organismes affiliés. Cette influence se traduit par :
 - Une convention d'affiliation régissant ses statuts et ses relations avec ses affiliés ;
 - La mise en place d'un système de gestion des risques au niveau du Groupe, incluant les fonctions clés et politiques associées ;
 - Une déclinaison des politiques de gestion des risques du Groupe par ses entités.
- Il est caractérisé par des **relations financières fortes et durables** entre le Groupe et ses différentes entités, la mise en place d'un mécanisme de solidarité financière en étant l'illustration.

Par ailleurs, compte-tenu de son caractère prudentiel, le Groupe VYV établit les comptes combinés, le bilan prudentiel et le rapport annuel sur la gestion du Groupe et se soumet au contrôle de l'ACPR.

² Groupe VYV dans son acception la plus large à savoir le périmètre prudentiel, les activités de soins et d'accompagnement et les autres activités



Le Groupe VYV se compose des quinze entités suivantes :

- L'UMG Groupe VYV ;
- Huit entités affiliées, relevant du Livre II du Code de la Mutualité :
 - HM ;
 - MGEN ;
 - MGEN Filia ;
 - MGEN Vie ;
 - MNT ;
 - HFP ;
 - MGEFI ;
 - MMG.
- Six entités non affiliées pour lesquelles existent des liens de combinaison ou capitalistiques avec l'UMG Groupe VYV :
 - Trois filiales assurantielles :
 - Mutex SA, détenue à 51% par Harmonie Mutuelle et intégrée globalement aux comptes du Groupe ;
 - Sphéria Vie SA, détenue à 100% par Harmonie Mutuelle et intégrée globalement aux comptes du Groupe ;
 - Parnasse Garanties, détenue à 20% par MGEN et mise en équivalence dans les comptes du Groupe ;
 - Une filiale financière :
 - Egamo SA, société de gestion d'actifs détenue à 64% par la famille MGEN ;
 - Deux structures assurantielles combinées :
 - RMA, contrôlée par Harmonie Mutuelle ;
 - UHM, contrôlée par Harmonie Mutuelle.

Par ailleurs, l'UMG Groupe VYV exerce son influence dominante sur 93 entités du Groupe VYV qui ne sont pas dans le périmètre prudentiel mais dans le périmètre combiné.



A.1.2.2 Périmètre combiné

Le périmètre combiné du Groupe VYV³ regroupe :

- Le périmètre prudentiel, détaillé précédemment ;
- Les activités de soins et d'accompagnement (au travers notamment de VYV Care) ;
- Les autres activités (notamment les SCI).

A.1.3 Présentation de l'activité du Groupe

L'activité principale du Groupe VYV porte sur des offres Santé et Prévoyance à destination des particuliers, des professionnels et des entreprises. Il exerce la majeure partie de son activité en France.

Les entités assurantielles du Groupe VYV détiennent des agréments pour pratiquer les activités d'assurance suivantes, prévues par l'article R211-2 du code de la Mutualité et par l'article R321-1 du Code des Assurances :

- Branche 1 : Accident ;
- Branche 2 : Maladie ;
- Branche 15 : Caution ;
- Branche 18 : Assistance aux personnes ;
- Branche 20 : Vie – décès ;
- Branche 21 : Nuptialité – natalité ;
- Branche 22 : Assurances liées à des fonds d'investissement.

Le Groupe VYV suit son activité selon les trois familles de risques suivantes :

- Activité « Santé », qui regroupe principalement les garanties associées aux produits de complémentaire santé ;
- Activité « Prévoyance » avec principalement des garanties décès, incapacité/invalidité, dépendance et obsèques ;
- « Autres » activités où sont regroupés les produits de type assurance-vie, en euros et unités de compte (UC), ainsi que des garanties assistance et caution.

³ Groupe VYV dans son acception la plus large à savoir le périmètre prudentiel, les activités de soins et d'accompagnement et les autres activités



A.1.3.1 Chiffres-clés

Le tableau ci-dessous ventile les 6 726 M€ de cotisations acquises en 2017, par activité :

En M€	Cotisations acquises
Santé	5 254,3
Prévoyance	877,2
Autres	594,2
Total	6 725,8

Tableau 1 - Présentation de l'activité du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Le Groupe VYV exerce la majorité de son activité en France (99,8% des cotisations acquises 2017).

Son activité internationale se réalise via la succursale italienne d'Harmonie Mutuelle, grâce à des activités en Libre Prestation de Services au Portugal (via Europamut) ou par le biais de garanties proposées aux expatriés dans le monde entier (produits MGEN International Benefits).

Les cotisations acquises Santé représentent 5 254 M€ au 31 décembre 2017, soit 78% du portefeuille global. Le nombre de personnes protégées s'élève à près de 10 millions au 31 décembre 2017.

La répartition des cotisations acquises en 2017, ventilée par ligne d'activité Solvabilité 2, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Branche S2	Ligne d'activité S2	Cotisations acquises (en M€)	Poids
Santé Non Vie	1 Frais médicaux	5 054,5	75%
	2 Protection du revenu	699,1	10%
	13 Frais médicaux (RP)	199,8	3%
	14 Protection du revenu (RP)	10,4	0%
Non Vie hors Santé	9 Crédit Caution	1,0	0%
	11 Assistance	24,2	0%
	12 Pertes Pécuniaires Div.	2,9	0%
	23 Assistance (RP)	0,0	0%
	24 Pertes Pécuniaires Div. (RP)	0,0	0%
Santé assimilée à la Vie	29 Assurance Santé	89,1	1%
	33 Rentes non-vie et santé	73,2	1%
	35 Réassurance Santé	5,4	0%
Vie hors Santé	30 Assurance avec PB	111,2	2%
	31 Assurance indexée et en UC	1,3	0%
	32 Autre Assurance Vie	394,2	6%
	36 Réassurance Vie	59,4	1%
Total		6 725,8	100%

Tableau 2 - Répartition des cotisations acquises par lignes d'activité S2 au 31 décembre 2017



Au 31 décembre 2017, les lignes d'activités « Frais médicaux » et « Protection du revenu », avec des cotisations acquises de 5 964 M€ (y compris cotisations acceptées en réassurance), représentent 88% du total des cotisations acquises 2017.

Avec 394 M€ de cotisations acquises au cours de l'année 2017, la ligne d'activité « autre assurance vie » est également un segment représentatif de l'activité du Groupe VYV.

A.2 Résultats de souscription

Au titre de son activité d'assurance, le Groupe VYV a perçu 6 726 M€ (cotisations acquises) et son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

<i>En M€</i>	Cotisations acquises	Charge de sinistres et frais	Frais	Autre	Réassurance
Vie	733,8	-859,1	-112,5	-217,4	-58,7
Non-Vie	5 992,0	-4 940,4	-639,3	-157,5	52,9
Total	6 725,8	-5 799,5	-751,7	-374,9	-5,8

Tableau 3 - Eléments de souscription du Groupe VYV au 31 décembre 2017

- L'activité Non-Vie regroupant les risques rattachés aux branches Solvabilité 2 liés à la non-vie et à la santé assimilée à la non-vie (NSLT) ;
- L'activité Vie regroupant les risques rattachés aux branches Solvabilité 2 liés à la vie et à la santé assimilée à la vie (SLT).



A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille

Les activités exercées par le Groupe VYV l'exposent, par leur nature, à des risques sur de longues périodes. En conséquence, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme : les produits de taux, des obligations d'Etats et d'entreprises principalement. Son portefeuille est également composé d'actions et de placements immobiliers qui en dynamisent la rentabilité, ainsi que d'autres actifs divers (parts de fonds communs de placement, liquidités...).

Classe d'actifs	Valeur Nette Comptable		Valeur de Marché	
	Montant	Poids (en %)	Montant	Poids (en %)
Biens immobiliers (autres qu'à usage propre)	15,8	0%	50,8	0%
Détentions dans entreprises liées, yc participations	242,7	2%	315,4	2%
Actions	135,0	1%	179,2	1%
Obligations	7 655,0	58%	8 861,6	58%
Organismes de placement collectif	4 766,1	36%	5 650,5	37%
Dépôts autres qu'équivalents de trésorerie	276,2	2%	276,1	2%
Total	13 090,9	100%	15 333,6	100%

Tableau 4 - Composition du portefeuille du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Le montant des actifs investis s'établit, en valeur nette comptable, à 13 091 M€ au 31 décembre 2017, dont 0,7% concernent des actifs propres à l'UMG. Ce même portefeuille, en valeur de marché, atteint la somme de 15 334 M€, ce qui représente un montant des plus-values latentes de 2 243 M€ à fin 2017.

Le portefeuille d'actifs est caractérisé par une gestion prudente et adaptée aux risques en portefeuille. En valeur de marché, les produits de taux, les actions et l'immobilier représentent respectivement 66%, 12% et 10% du portefeuille d'actifs.

A.3.2 Résultats des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente le résultat financier du Groupe VYV à fin 2017, ventilé par classes d'actifs :

En M€	Dividendes sur actions	Intérêts sur obligations	Loyers	Profits / Pertes	Total
Répartition du résultat financier	15%	54%	4%	28%	100%

Tableau 5 - Résultat financier du Groupe VYV au 31 décembre 2017

A la clôture, le résultat financier s'établit à 367 M€, dont 54% de coupons courus sur obligations.



A.4 Résultats des autres activités

Egamo est une entité financière non assurantielle, détenue à 64% par le Groupe VYV.

En tant que société de gestion spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion d'Organismes de Placements collectifs (OPC) pour le compte des mutuelles et des acteurs institutionnels de l'économie sociale, Egamo propose une solution complète de gestion d'actifs, qui intègre des services adaptés aux contraintes et réglementations spécifiques des sociétés de personnes (mutuelles, associations, institutions de prévoyance...).

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de l'activité d'Egamo au 31 décembre 2017 :

	En M€	2017
Chiffre d'affaires		7,1
Résultat d'exploitation		0,7
Résultat avant impôts		0,8
Résultat		0,5

Tableau 6 - Chiffres clés de l'activité d'Egamo

Le Groupe VYV souhaitant faire d'Egamo la société de gestion d'actifs privilégiée du Groupe, les mutuelles affiliées ont choisi de transférer progressivement leurs actifs sous gestion vers Egamo, l'objectif étant que les actifs gérés au sein du Groupe soient largement majoritaires dès 2019.

La forte progression des encours gérés va permettre une progression du chiffre d'affaires d'Egamo, ainsi que de son résultat. Bien qu'il s'agisse d'un gestionnaire tourné vers les membres du Groupe VYV, l'entrée de nouveaux volumes pourra faciliter la recherche d'encours à l'extérieur du Groupe.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante relative à l'activité du Groupe VYV n'est à noter.



B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales

B.1.1 Système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe VYV s’articule autour du Conseil d’Administration et de la Direction Générale, auxquels sont rattachés des comités spécifiques. Par ailleurs, les quatre fonctions clés disposent d’un lien direct vers les dirigeants effectifs au travers notamment de comités qui leur sont dédiés.

Le principe des quatre yeux, qui stipule que le Groupe VYV doit disposer d’au moins deux dirigeants effectifs, est respecté : le Président du Conseil d’Administration du Groupe VYV (Monsieur Thierry BEAUDET) et le Dirigeant Opérationnel (Monsieur François VENTURINI), appelé Directeur Général dans la suite du rapport.

La figure ci-dessous présente une version simplifiée du système de gouvernance du Groupe VYV à fin 2017 :

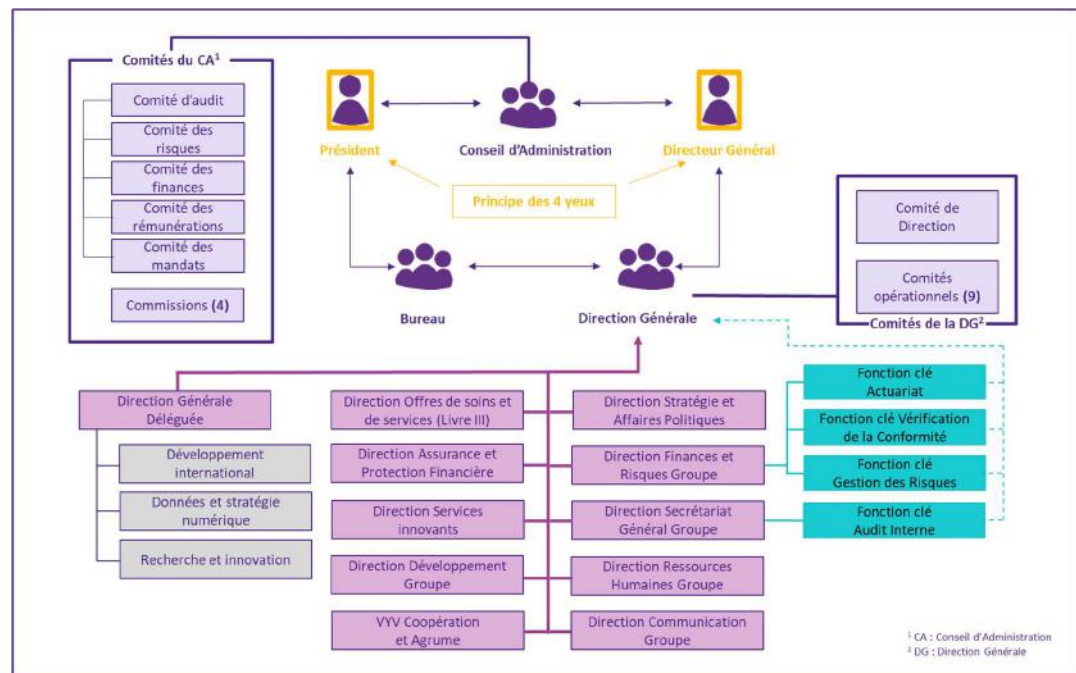


Figure 3 - Présentation simplifiée du système de gouvernance du Groupe VYV



B.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Conseil d'Administration

Composé de 25 administrateurs, le Conseil d'Administration, dans la limite de la réglementation en vigueur et des statuts, prend toutes les décisions qu'il juge utiles à la gestion et au développement du Groupe VYV et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent et procède par ailleurs aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs :

- D'agréer, préalablement à leur nomination, la nomination du dirigeant opérationnel et des dirigeants effectifs salariés de chaque affilié désignés par son Conseil d'Administration sur proposition de son président ;
- D'agréer, préalablement à leur nomination, la nomination des responsables des fonctions clés de chaque affilié désignés par son Conseil d'Administration sur proposition de son président.

Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément réservés à l'Assemblée Générale, les décisions ci-après relèvent de la compétence du Conseil d'Administration :

- Définition et contrôle de la mise en œuvre d'un dispositif de gouvernance centralisé en particulier sur les fonctions clés (Gestion des Risques, Audit Interne, Vérification de la Conformité et Fonction Actuarielle) ;
- Définition et contrôle de la mise en œuvre des politiques Groupe incluant notamment les politiques de Conformité, de Contrôle interne, d'Audit Interne, de Gestion des Risques, des risques opérationnels, des investissements et d'ORSA ;
- Mise en œuvre d'activités communes entre les affiliés ;
- Elaboration du budget annuel de fonctionnement et d'investissement courants ;
- Décisions en matière d'investissements non courants et de prises de participation ;
- Détermination des modalités de mise en œuvre du mécanisme de solidarité financière.

Le Conseil d'Administration dispose également du pouvoir de contrôle et de sanction sur ses affiliés.

Bureau du Conseil d'Administration

Au sein du Conseil d'Administration est constitué un Bureau de 14 membres au maximum présidé par le président du Groupe et composé du vice-président délégué, des vice-présidents et de membres du Conseil d'Administration élus à cet effet ainsi que du Directeur Général, dirigeant effectif du Groupe.

Le Bureau se réunit autant que de besoin et a pour missions de :

- Instruire les dossiers qui lui sont soumis et de préparer une position doctrinale ou politique qui sera soumise au Conseil d'Administration ;
- Formuler tout avis ou position auprès du Conseil d'Administration ;
- Suivre la mise en œuvre des décisions politiques prises par le Conseil d'Administration.



Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie également sur les travaux de différents comités. Ces comités, émanations du Conseil d'Administration, sont ainsi exclusivement composés d'administrateurs de l'UMG (exception faite du comité d'audit qui peut accueillir des experts non administrateurs). Ils sont dédiés au respect du cadre réglementaire, en particulier Solvabilité 2, et au respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Les comités du Conseil d'Administration sont au nombre de cinq : le comité d'audit, le comité des risques, le comité des finances, le comité de rémunération et le comité des mandats.

Le comité d'audit

Le comité d'audit se réunit a minima quatre fois par an. Il a pour mission d'assurer les suivis :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de Contrôle interne et de Gestion des Risques (politiques, procédures, méthodes, outils) utilisés par l'UMG et par les membres affiliés ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes combinés par les commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il est également chargé de :

- Se prononcer sur les plans d'audit interne de l'UMG ;
- S'assurer de l'existence d'un plan d'audit interne pour chacun des membres affiliés et en prendre connaissance ;
- Prendre connaissance des constats et recommandations des missions d'audit menées au sein des membres affiliés ;
- Mener des audits au sein des membres affiliés dans les conditions prévues dans la convention d'affiliation.

Il doit par ailleurs être destinataire du rapport de la fonction clé Audit Interne Groupe.

Le comité des risques

Le comité des risques se réunit a minima quatre fois par an, et plus si nécessaire. Il prépare les décisions du Conseil d'Administration. Les éléments traités par ce comité relèvent des deux dimensions suivantes : la Gestion des Risques du Groupe et le suivi des risques des mutuelles affiliées.

Les travaux liés à la gestion des risques du Groupe regroupent :

- La définition de l'appétence au risque du Groupe et les limites de tolérance générale aux risques du Groupe ;
- L'approbation et la mise à jour des principales politiques de gestion des risques ;
- Le suivi de l'identification, du contrôle et de la gestion des risques à l'échelle du Groupe au travers notamment de l'examen régulier de la cartographie des risques ;
- Le processus d'élaboration des ORSA Groupe annuel et ponctuels ainsi qu'un avis formulé au Conseil d'Administration quant à l'approbation des rapports ORSA ;



- L'examen du reporting et des rapports des fonctions clés ;
- L'examen des rapports narratifs.

Les travaux liés au suivi des risques des mutuelles affiliées regroupent :

- Le suivi des principaux indicateurs des mutuelles ;
- La préparation des accords préalables (prend le cas échéant connaissance des rapports ORSA ponctuels associés) ;
- Le suivi des audits préventifs ;
- La préparation des modalités de mise en œuvre de la solidarité financière ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la solidarité financière et du plan de redressement associé.

Le comité des finances

Le comité des finances se réunit a minima quatre fois par an, notamment au regard des échéances suivantes : processus budgétaire, clôture des comptes (sociaux et combinés).

Il prépare, avec l'appui de la direction Finances et Risques Groupe, les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- Aspects budgétaires : préparation de la lettre de cadrage budgétaire du Groupe, suivi de l'élaboration du budget de l'UMG ainsi que des prévisions d'atterrissage et du réalisé ;
- Examen de la note de contexte du processus budgétaire des mutuelles ;
- Suivi de l'élaboration du business plan de l'UMG et du Groupe ;
- Suivi de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et du périmètre de combinaison ;
- Gestion des actifs de l'UMG : analyse des résultats des placements, détermination de l'allocation d'actifs, vérification de l'exécution de la politique de gestion du risque d'investissement et, le cas échéant, proposition au comité des risques d'une évolution de cette politique ;
- Analyse des prises de participations ;
- Etude du financement des grands projets.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations se réunit une fois par an. Il est décisionnaire en ce qui concerne :

- Le niveau d'indemnisation du président du Groupe, des présidents des mutuelles et des administrateurs ayant des fonctions dans le Groupe ;
- La structure et le niveau de la rémunération des membres du Comité de Direction du Groupe ainsi que des directeurs généraux des mutuelles membres de l'UMG et de certaines filiales ;
- Le dispositif d'assurance RCMS (Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux) des dirigeants du Groupe.



Le comité des mandats

Le comité des mandats se réunit a minima deux fois par an. Il a pour rôle :

- La régulation, médiation et proposition d'arbitrages sur les questions soulevées par la cohabitation fédérale des unions de représentation logées sous l'égide du Groupe (Unités, Harmonie, Agrume...);
- L'attribution, suivi et coordination des mandats et représentants du Groupe au sein des filiales, participations et instances du Groupe ;
- La réalisation du rapport au Conseil d'Administration sur les mandats (compte rendu des mandats détenus).

Commissions

En sus des comités précédemment décrits, il existe des commissions dont le but est de permettre l'animation politique du Groupe et de favoriser l'appropriation des sujets Groupe par l'ensemble des mutuelles. Elles sont composées d'administrateurs des membres du Groupe. Les commissions du Groupe VYV sont au nombre de quatre et portent sur les sujets suivants : le Développement International, l'Innovation et numérique, l'Animation territoriale et formation, le Développement.

B.1.1.2 La direction générale

La direction générale du Groupe VYV est assurée par le dirigeant opérationnel, personne physique qui ne peut être un administrateur et qui porte le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration nomme le dirigeant opérationnel sur proposition du président du Conseil d'Administration et fixe les conditions dans lesquelles il lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective du Groupe VYV.

La direction générale s'organise autour d'une comitologie spécifique, qui comprend :

- Le comité de direction ;
- Neuf comités opérationnels.

Comité de direction

Le comité de direction a pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

Comités opérationnels

Le Directeur Général s'appuie notamment sur les comités opérationnels suivants : ORSA, Fonction Clé Gestion des Risques, Fonction Clé Vérification de la Conformité, Fonction Clé Actuarielle, Contrôle Interne, Fonction Clé Audit Interne.



B.1.1.3 Fonctions clés

La fonction clé Gestion des Risques du Groupe VYV est en charge de l'animation du système de gestion des risques du Groupe. A ce titre, elle est responsable de l'identification des risques majeurs, du suivi du profil de risque et de la conduite de l'ORSA du Groupe. En lien avec ses homologues au sein des entités, elle est chargée de coordonner les méthodes et de bâtir les rapports groupes (SFCR/RSR et ORSA).

Il convient de noter que le directeur Gestion des Risques a intégré l'UMG Groupe VYV le 16 avril 2018. Ainsi, à la clôture 2017, cette fonction était provisoirement assurée par Madame Isabelle Dréno.

La fonction clé Vérification de la Conformité du Groupe VYV a pour principal objectif de préserver la réputation et l'image de la société, d'assurer la pérennité de ses valeurs et garantir la conformité de l'entreprise au regard des évolutions légales et réglementaires, de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, en lien avec le contrôle interne et la fonction Gestion des Risques. Elle assure la coordination globale avec les dispositifs des membres affiliés : dans ce cadre, elle s'appuie sur ses homologues au sein des membres qui disposent de l'essentiel des moyens pour agir au plus près des métiers.

Il convient de noter que le recrutement de la personne assumant cette fonction est finalisé. Ainsi, cette fonction est provisoirement assurée par Madame Isabelle Dréno.

La fonction clé Actuarielle du Groupe VYV s'assure de la bonne maîtrise des risques techniques. Elle dispose en direct des ressources et des outils nécessaires lui permettant de veiller au respect des politiques (souscription, provisionnement et réassurance), des méthodes et procédures mises en œuvre par les entités. Elle assure la production d'un rapport actuariel unique, incluant des focus spécifiques à chacune des entités.

Elle est assurée par Madame Sandrine Clément, directrice actuariat du Groupe VYV.

La fonction clé Audit Interne du Groupe VYV est en charge du contrôle périodique en tant qu'acteur indépendant, objectif et autonome. Le directeur de l'audit interne mutualise l'ensemble des équipes d'audit au niveau du Groupe. Celui-ci met à disposition de chaque responsable de la fonction clé Audit Interne désigné par les membres affiliés les ressources du Groupe.

Elle est représentée par Monsieur Hervé Laurent, directeur de l'audit interne du Groupe VYV.

B.1.2 Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe VYV est en cours de rédaction et sera revue courant 2018.



B.1.3 Transactions importantes avec les parties liées

Courant 2017, Harmonie Mutuelle a fait l'acquisition complémentaire de titres de la SA Mutex, portant ainsi son taux de détention de 34% en 2016 à 51%. Harmonie Mutuelle est donc désormais l'actionnaire majoritaire de Mutex.

B.1.4 Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le système de gestion des risques du Groupe VYV s'inscrit dans un dispositif global mobilisant différents acteurs et instances conformément aux exigences Solvabilité 2.

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du Groupe dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés Groupe assurent un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités, notamment par les comités qui leur sont dédiées.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Périmètre

Le Groupe VYV évalue le caractère « compétent et honorable » sur les personnes qui exercent ou souhaitent exercer au sein du Groupe les fonctions suivantes : les administrateurs (membres du Conseil d'Administration), les dirigeants effectifs (le président du Conseil d'Administration et le Directeur Général) ainsi que les responsables de fonctions clés (Fonction Gestion des Risques, Fonction Vérification de la Conformité, Fonction Actuarielle et Fonction Audit Interne).

Les exigences de compétence et d'honorabilité s'appliquent dès leur nomination et tout au long de l'exercice de leur fonction.

B.2.2 Politique et processus pour garantir de compétence et d'honorabilité des personnes clés

L'ensemble des principes directeurs des diligences à effectuer auprès des dirigeants, administrateurs et responsables de fonction clés afin de vérifier et d'attester de leur compétence et honorabilité est présenté dans une politique de compétence et honorabilité groupe dédiée. Cette politique est validée par le Conseil d'Administration et mise à jour selon une fréquence annuelle.



B.2.2.1 Condition d'appréciation des compétences

L'analyse des compétences faite par le Groupe VYV s'appuie principalement sur le Curriculum Vitae (CV) des acteurs précités, réclamé à chacun d'entre eux. En effet, le CV fait partie intégrante du dossier à constituer à destination de l'ACPR.

Le principe de la compétence individuelle s'applique aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour leur domaine de responsabilité. Par ailleurs, leur compétence s'évalue selon les critères suivants :

- La connaissance et l'expertise qui s'apprécient au regard des formations reçues et diplômes obtenus (portant notamment sur les domaines de l'assurance, de la finance, de l'actuariat, de la gestion...);
- L'expérience acquise au cours des précédentes fonctions (durée des fonctions, nature et complexité de l'entreprise...).

La compétence des membres du Conseil d'Administration sera appréciée principalement au niveau collégial, en s'assurant à chaque nouvelle nomination ou chaque renouvellement que le Conseil d'Administration continue à disposer collectivement des compétences requises.

B.2.2.2 Condition d'appréciation de l'honorabilité

L'honorabilité d'un membre est définie réglementairement par son niveau de réputation et son intégrité.

Avant la prise de fonction, le Groupe VYV s'assure du respect des exigences d'honorabilité en récoltant les informations suivantes :

- L'identité de la personne (photocopie d'une pièce d'identité) ;
- L'absence de condamnation pénale, d'une interdiction de gérer, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger et l'absence de procédure en cours (déclaration sur l'honneur de non condamnation et de l'absence de sanction financière et/ou disciplinaire ; extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de trois mois).

Par ailleurs, s'agissant des membres de la direction effective, l'extrait de casier judiciaire est demandé à chaque renouvellement de mandat ou désignation. De même, les casiers judiciaires des salariés responsables de fonctions clés sont vérifiés tous les trois ans.

Enfin, les personnes concernées par les exigences réglementaires en matière de compétences et d'honorabilité doivent signaler toute situation de conflit d'intérêts potentiel avant leur prise de fonction et tout au long de l'exercice de leur fonction.



B.3 Système de Gestion des Risques

B.3.1 Description du système de gestion des risques

B.3.1.1 Identification et évaluation des risques

Le processus de gestion des risques du Groupe VYV vise à identifier, évaluer et mettre sous contrôle l'ensemble des risques auxquels il est exposé, tout en tenant compte de l'évolution des environnements externes et structurels ainsi que des particularités des entités le composant. La fonction clé Gestion des Risques du Groupe VYV est responsable de l'identification des risques majeurs.

En cible, le processus de gestion des risques portera sur l'ensemble des risques majeurs auquel le Groupe et ses entités sont confrontés :

- Les risques visés dans la Formule Standard (souscription, marché, opérationnel, défaut) ;
- Les autres risques non ou mal appréhendés dans la Formule Standard.

Le cadre méthodologique (approches qualitatives et quantitatives) permettant de recenser ces risques majeurs sera défini par l'UMG Groupe VYV puis décliné par le reste des entités afin de garantir la cohérence des recensements et évaluations qui seront réalisées au sein du Groupe.

Les risques dits quantifiables, pris en compte dans la Formule Standard, sont évalués selon le capital disponible rapporté au besoin en capital réglementaire (SCR).

Par ailleurs, des analyses complémentaires seront réalisées permettant d'identifier et de mesurer les risques non évalués dans la Formule Standard (risques stratégiques, notoriété, pilotage, etc.) venant enrichir le profil de risque du Groupe. De plus, lorsque leur nature le permet, un scénario adverse (dégradation d'hypothèses techniques et/ou financières) est déterminé. Ce scénario permet de projeter un ratio de solvabilité estimé.

Une cartographie des risques, en cours de réalisation, permettra d'identifier, de mesurer et de hiérarchiser les principaux risques et de veiller à leur mise sous contrôle.

B.3.1.2 Stratégie de gestion des risques

La stratégie de gestion des risques du Groupe VYV vise à s'assurer que les risques du Groupe VYV se maintiennent à un niveau acceptable pour garantir l'optimisation des fonds propres disponibles pour le Groupe et la couverture de son SCR.

La stratégie de gestion des risques est mise à jour annuellement dans le cadre des travaux ORSA Groupe. Elle s'appuie sur les éléments suivants :

- **L'appétence au risque** : niveau de risque agrégé que le Groupe accepte de prendre. Il constitue le point d'équilibre entre les objectifs de développement, de rendement et les risques induits par l'activité des entités du Groupe de façon à garantir le maintien de leur solvabilité respective. Par ailleurs, le niveau d'appétence défini doit prévenir l'activation du mécanisme de solidarité du Groupe, en particulier l'atteinte à la baisse par les entités du seuil de déclenchement de ce dernier (seuil fixé à 110% au 31 décembre 2017).



- **Le seuil de tolérance au risque (ou budget de risque)** : déclinaison de l'appétence au risque par famille de risques (budget alloué par type de risques). La tolérance au risque constitue le lien principal entre la stratégie de gestion des risques et la définition des limites opérationnelles. Elle facilite l'identification et la hiérarchisation des domaines pour lesquels des mesures d'atténuation et des contrôles sont requis pour maintenir le profil de risque du Groupe en cohérence avec son appétence au risque.
- **Les limites de risques** : seront traduites dans les politiques de gestion des risques ;
- **Le profil de risque** : représente les risques auxquels le Groupe fait face, qu'ils soient issus de la Formule Standard ou bien recensés par le biais d'analyses qualitatives, ainsi que les mesures permettant leur mise sous contrôle. Le profil de risque est notamment mesuré par le Besoin Global de Solvabilité (BGS) issu de la conduite d'évaluation interne des risques et de la solvabilité évoquée ci-dessous.
- **L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)** : vise à illustrer la capacité du Groupe à maintenir la couverture de son SCR au regard des niveaux de couverture de ses entités. Il s'agit d'identifier, de mesurer et de gérer les éléments de nature à modifier la solvabilité du Groupe ou la situation financière de ses entités.

B.3.1.3 Politiques prudentielles

Des politiques prudentielles ont été rédigées par l'UMG Groupe VYV pour chaque catégorie de risque. Ces politiques, déclinées par les entités du Groupe, visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques.

En particulier, elles permettent d'assurer :

- L'identification des responsabilités en termes de Gestion des Risques ;
- La cohérence du système de Gestion des Risques avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels ;
- La cohérence entre le système de Gestion des Risques des entités du Groupe VYV.

B.3.1.4 Gouvernance et système de Gestion des Risques

Les systèmes de Gestion des Risques des entités qui composent le Groupe VYV s'inscrivent dans un dispositif global articulé autour de trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités confiés aux acteurs de ces trois lignes de défense ont été définis à partir du régime Solvabilité 2.

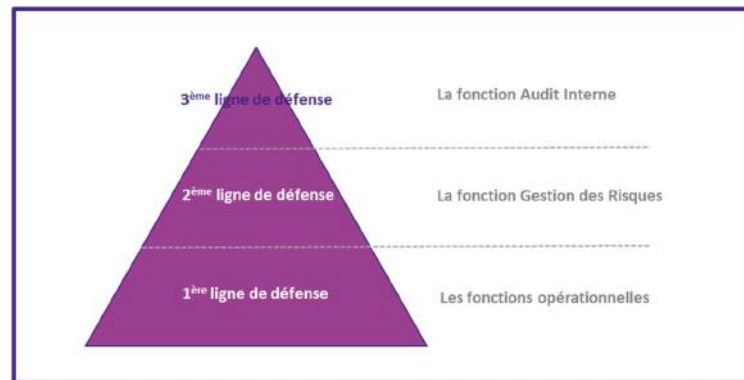


Figure 4 - Présentation des trois lignes de défense

1^{ère} ligne de défense : les fonctions opérationnelles

Les acteurs en charge des contrôles de la 1^{ère} ligne de défense sont les responsables opérationnels : ils assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence.

2^{ème} ligne de défense : les fonctions de Gestion des Risques

L'animation de la 2^{ème} ligne de défense mobilise, tout particulièrement, les services / directions gestion des risques, contrôle interne et conformité.

Ceux-ci, indépendants des fonctions opérationnelles, sont chargés d'organiser et d'animer le système de Contrôle interne de leur structure dans le respect du régime Solvabilité 2 et des principes cadres énoncés par le Groupe. Leur action est complétée par celles des fonctions clés Gestion des Risques, Vérification de la Conformité et Actuarielle.

3^{ème} ligne de défense : la fonction Audit Interne

La fonction clé Audit Interne Groupe anime la dernière ligne de défense du dispositif de Gestion des Risques du Groupe. Elle est en charge du contrôle périodique en tant qu'acteur indépendant, objectif et autonome.

B.3.1.5 Rôle du Groupe et articulation avec les entités

Le Groupe a pour objectif de construire un système unique de Gestion des Risques pour l'ensemble du périmètre prudentiel. Sa mise en place repose, notamment, sur la rédaction de politiques écrites s'inscrivant dans l'animation des systèmes de gestion des risques du Groupe et de ses entités et la surveillance de la conduite des affaires et des risques associés. Ces politiques décrivent, notamment, les acteurs impliqués, les processus et tâches associés, ainsi que les instances de gestion et de suivi compétentes. Elles sont actualisées chaque année.



B.3.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus majeur du dispositif de gestion des risques et fait partie intégrante du processus de gestion et de prise de décision du Groupe. Il est encadré par la politique ORSA du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe VYV et annuellement mise à jour. Un comité opérationnel est dédié à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, le « Comité ORSA ».

B.3.2.1 Dispositif ORSA

Le dispositif ORSA vise à évaluer la capacité du Groupe à couvrir, en continu et à horizon de son business plan, son besoin global en solvabilité par ses fonds propres au moyen de la réalisation de trois évaluations distinctes.

Evaluation A – Besoin Global de Solvabilité et tests de sensibilité

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) représente tous les moyens nécessaires, y compris en besoin en fonds propres, pour faire face aux risques et couvrir l'appétit aux risques sur l'horizon du business plan.

Par ailleurs, l'évaluation du BGS porte sur tous les risques définissant ou susceptibles (au regard de la stratégie du Groupe) de définir le profil de risque du Groupe (les risques quantifiables et non quantifiables par la Formule Standard).

Evaluation B – Respect permanent des exigences en capital

Le respect permanent des exigences de capital traduit la capacité du Groupe à conserver, sur l'horizon de projection du plan, un taux de couverture de son SCR supérieur à 100% et ce malgré la survenance de chocs pouvant induire l'activation du mécanisme de solidarité si des entités du Groupe venaient à passer sous le seuil de couverture de leur SCR de 110%.

Evaluation C – Déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses de calcul du SCR

Les hypothèses de calcul du SCR au sein de la Formule Standard sont à analyser au regard de l'activité, des portefeuilles et du profil de risque des entités du Groupe. Ainsi, le Groupe prévoit dans sa politique qu'une analyse quantitative soit menée sur une entité du Groupe dans le cas où des écarts significatifs entre les hypothèses de calcul du SCR et ses spécificités seraient anticipés.

B.3.2.2 Rapport ORSA

Chaque année, les travaux relatifs à l'ORSA Groupe seront présentés dans un rapport transmis au Conseil d'Administration du Groupe pour approbation.

Le premier rapport ORSA Groupe sera réalisé au second semestre 2018. Il se basera sur les données au 31 décembre 2017.



B.4 Contrôle Interne

B.4.1 Le système de Contrôle Interne

Le Contrôle interne est une composante du système de gestion des risques, en charge de l'identification, de l'évaluation et du pilotage des risques opérationnels.

Les principes directeurs dans le cadre desquels le système de contrôle interne du Groupe s'organise sont définis dans une politique de Contrôle interne Groupe, en conformité avec le régime Solvabilité 2 et déclinés par les entités du Groupe.

Cette politique est revue chaque année et mise à jour le cas échéant. Par ailleurs, chaque évolution donne lieu à une validation par le Comité des risques et le Conseil d'Administration.

Un comité opérationnel est dédié au Contrôle interne, le « Comité Contrôle interne ».

B.4.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne et le système de gestion des risques concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils s'assurent, en permanence, de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

B.4.1.2 Dispositif et processus du contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en place par le Groupe VYV s'articule autour des éléments suivants :

Environnement de contrôle

L'existence d'un environnement de contrôle favorable est matérialisée par un engagement fort des dirigeants du Groupe VYV et de ses membres dans la mise en place, le suivi régulier, l'évaluation périodique du dispositif de contrôle interne et l'allocation des moyens nécessaires.

L'objectif recherché est la mise en place d'une culture du contrôle et la création de pratiques renvoyant à un ensemble de comportements qui permettent de renforcer la maîtrise des opérations.

Identification et évaluation des risques

L'identification et l'évaluation des risques s'appuient sur différents outils dont la cartographie des risques. Interdépendants et complémentaires, ces outils sont incontournables dans l'animation du dispositif de contrôle interne et plus largement du système de gestion des risques dans la mesure où ces outils posent le cadre du contrôle permanent des activités.

Mécanismes de contrôle permanent

Les mécanismes de contrôle se définissent comme l'ensemble des procédures et des actions mises en place pour maîtriser les risques et renforcer l'efficacité des opérations.



Ils s'articulent autour de plusieurs dispositifs :

- Le plan de contrôles ;
- La gestion des incidents ;
- Les plans d'actions (ou d'optimisation) ;
- Les procédures-cadres.

Circulation de l'information

Le dispositif de contrôle interne repose sur une circulation adéquate de l'information. Celle-ci doit être pertinente au regard des destinataires.

Pilotage du système de contrôle interne

Tout système de contrôle interne s'articule autour d'une animation permanente et d'exams périodiques de son fonctionnement, permettant d'en vérifier l'efficacité et l'adéquation aux objectifs définis.

B.4.1.3 Rôles et responsabilités

Le Contrôle Interne et la Gestion des Risques sont deux systèmes interdépendants. A ce titre, le Contrôle Interne contribue à la réalisation d'objectifs assignés à la politique de Gestion des Risques du Groupe : il appuie la fonction clé Gestion des Risques pour ce qui est de la couverture des risques opérationnels. Il en est de même au niveau des membres.

A ce titre, les missions du Contrôle Interne incluent notamment de :

- Identifier et classer les risques opérationnels par processus ;
- Les évaluer, en fonction de leurs probabilités de survenance et de l'impact associé ;
- Apprécier la maîtrise associée ;
- Visualiser le niveau d'exposition nette à ces risques ;
- Etablir des actions correctives et des plans d'amélioration afin d'optimiser la maîtrise associée et prévenir tout incident majeur ;
- Définir des indicateurs qui en permettent le pilotage, ainsi que les modalités de suivi et de reporting de ces indicateurs.



B.4.2 La fonction clé Vérification de la Conformité

La fonction clé Vérification de la Conformité vise à donner une assurance raisonnable (et non une garantie absolue) sur le respect des normes s'appliquant aux activités du Groupe et de ses entités, ainsi que sur le niveau de maîtrise des risques.

La politique de Vérification de la Conformité présente l'ensemble des principes directeurs dans le cadre desquels la gestion du risque de non-conformité du Groupe s'organise, dans le cadre du régime Solvabilité 2, et les objectifs définis en matière de gouvernance des risques.

Cette politique Groupe fait l'objet d'une mise à jour a minima annuelle et d'une validation par le Conseil d'Administration du Groupe.

Un comité opérationnel est dédié à la fonction clé Vérification de la Conformité, le « Comité fonction clé Vérification de la Conformité ».

B.4.2.1 Objectifs de la fonction clé Vérification de la Conformité

La fonction clé Vérification de la Conformité a pour mission de s'assurer du respect des dispositions légales, réglementaires ou administratives, de préserver la réputation et l'image de la société, d'animer l'ensemble des fonctions clés Vérification de la Conformité des entités du Groupe et de s'assurer du respect des normes internes.

Elle assure les travaux de veille juridique, de conseil (prévention du risque de non-conformité), de prévention et d'analyse d'impact de toute nouvelle réglementation.

Par ailleurs, chaque année, la fonction clé Vérification de la Conformité établit un plan de conformité, qu'elle soumet pour validation au Conseil d'Administration du Groupe, dans le prolongement de la politique de conformité. Ce programme dresse et planifie pour l'année les domaines et activités qui feront l'objet d'une vérification de conformité. Pour la réalisation des missions et actions prévues à ce programme, la fonction clé Vérification de la Conformité bénéficie des moyens et ressources nécessaires ainsi que de la pleine collaboration des personnes en charge des domaines et activités vérifiés.

B.4.2.2 Dispositif et processus de la fonction clé Vérification de la Conformité

Le périmètre de la fonction clé Vérification de la Conformité comprend prioritairement les domaines et activités qui concernent les membres du Groupe exerçant une activité d'assurance.

Par ailleurs, selon le domaine ou l'activité de ce périmètre, la fonction clé Vérification de la Conformité exerce sa mission selon trois modalités, à savoir :

- En pilotage direct : thèmes pour lesquels la conformité est pilotée directement par la fonction clé du Groupe avec l'appui de ses homologues dans les entités du Groupe ;
- En co-pilotage : thèmes pour lesquels la conformité est pilotée conjointement avec d'autres fonctions ;
- En délégation : thèmes pour lesquels la conformité est déléguée à d'autres fonctions. Une telle délégation doit être formalisée et donne lieu à un retour d'information régulier sur l'exercice de la délégation.



B.4.2.3 Rôles et responsabilités

La gestion du risque de non-conformité est confiée aux fonctions clés Vérification de la Conformité mises en place au sein du Groupe et de ses entités.

A ce titre, l'organisation définie prévoit la désignation d'un responsable de la fonction clé Vérification de la Conformité du Groupe qui gère le risque de non-conformité en coordonnant les dispositifs associés, en prenant la responsabilité de la veille réglementaire pour le Groupe et ses membres et en s'appuyant sur ses homologues au sein des membres qui disposent de l'essentiel des moyens pour agir au plus près des métiers.

La fonction clé Vérification de la Conformité du Groupe exerce ses missions en pleine collaboration avec la direction du Secrétariat Général qui assure la direction juridique corporative du Groupe ainsi que la veille juridique pour le compte de toutes les entités. Elle s'appuie également sur ses homologues désignés au sein des entités et de leurs équipes.

B.5 Fonction clé Audit Interne

B.5.1 Présentation de la fonction clé Audit Interne

L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui apporte au Conseil d'Administration et au Dirigeant Opérationnel une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de Contrôle Interne, de management des risques et du système de gouvernance, contribuant ainsi à la protection des intérêts et de la réputation du Groupe.

Par convention, le terme « audit interne Groupe », désigne l'ensemble des acteurs de la Direction de l'audit interne Groupe, les Responsables de fonctions clés Audit Interne solos contribuant au fonctionnement du dispositif d'audit interne global du Groupe VYV.

La fonction clé Audit Interne Groupe est confiée au directeur de l'Audit Interne Groupe.

B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de l'Audit Interne

B.5.2.1 Politique de l'Audit Interne et charte de l'Audit Interne

Les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction clé Audit Interne Groupe sont énoncés dans les deux documents de référence suivants :

- La politique d'Audit Interne, validée par le Conseil d'Administration et mise à jour à une fréquence annuelle ;
- La charte de l'Audit Interne Groupe, validée par le Conseil d'Administration et mise à jour à une fréquence annuelle.

En particulier, ces documents visent à préciser et à identifier les acteurs et interlocuteurs des activités d'audit ainsi que les modalités pratiques et techniques liées à ces activités.



B.5.2.2 Plan d’Audit du Groupe VYV

Chaque entité du Groupe VYV établit son Plan d’Audit selon les orientations et principes arrêtés dans la politique et la charte de l’Audit Interne et selon la méthodologie définie dans le manuel qualité du Groupe, recensant l’ensemble des procédures et processus de l’Audit Interne.

Le plan d’audit intègre les intitulés des missions et les calendriers prévisionnels de mise en œuvre de ces dernières.

Des missions non prévues dans le plan peuvent être réalisées par la Direction de l’Audit Interne Groupe sur demande du Directeur Général du Groupe VYV, notamment à la suite d’incidents particuliers, ou sur proposition du Comité d’Audit Groupe.

B.5.2.3 Travaux de l’Audit Interne

L’Audit Interne exécute :

- **Le Plan d’Audit de l’UMG Groupe VYV**, validé par le Conseil d’Administration du Groupe ;
- **Les missions inscrites dans le plan d’audit annuel de chacun des membres**, validé par leurs instances respectives : les mutuelles membres décident d’externaliser la mise en œuvre de leur plan d’audit auprès du Groupe ;
- **Les audits financiers** prévus à l’article 4.2.4 des statuts et à l’article 6 de la convention d’affiliation, en coordination avec la Direction Gestion des Risques du Groupe.

B.5.3 Indépendance et objectivité de la fonction clé Audit Interne

B.5.3.1 Indépendance de la fonction clé Audit Interne

Directeur de l’Audit Interne Groupe

Le Directeur de l’Audit Interne Groupe est rattaché hiérarchiquement au Directeur du Secrétariat Général Groupe, membre du Comité de Direction du Groupe, et fonctionnellement au Président du Comité d’Audit Groupe.

En qualité de Responsable de la fonction clé Audit Interne Groupe, il rend compte de son activité au Directeur Général (Dirigeant Opérationnel), au Comité d’Audit Groupe ainsi qu’au Conseil d’Administration du Groupe.

Il n’exerce aucune autre fonction au sein du Groupe et mène, de ce fait, ses travaux en toute indépendance.

Responsables de la fonction clé Audit Interne des membres du Groupe

Les Responsables de la fonction clé Audit Interne des entités soumises à la réglementation Solvabilité 2 sont rattachés hiérarchiquement soit à un membre de la Direction Générale, soit au Dirigeant Opérationnel, et fonctionnellement au Président du Comité d’Audit de leur entité.



En qualité de Responsables de la fonction clé Audit Interne, ils rendent compte de leur activité au Directeur Général, au Comité d’Audit ainsi qu’au Conseil d’Administration de leur entité d’appartenance.

Ils n’exercent au sein du Groupe aucune fonction incompatible avec leur activité d’audit interne et mènent l’ensemble de leurs travaux de manière indépendante.

B.5.3.2 Objectivité de la fonction clé Audit Interne

Les membres de l’équipe d’Audit Interne Groupe montrent le plus haut degré d’objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l’activité ou au processus examiné. Ils évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui. Afin d’éviter tout conflit d’intérêt, ils ne doivent pas auditer des unités de travail au sein desquelles ils ont été impliqués au cours des 12 mois précédents.

Ils ne doivent pas prendre part à des activités ou établir des relations qui pourraient compromettre ou risquer de compromettre le caractère impartial de leur jugement. Ils ne doivent rien accepter qui puisse les mettre dans une situation impropre à l’exercice de leur activité professionnelle.

Ils doivent révéler tous les faits matériels dont ils ont la connaissance et qui, s’ils n’étaient pas révélés, auraient pour conséquence de fausser le rapport sur les activités examinées.

B.6 Fonction clé Actuarielle

B.6.1 Objectifs de la fonction clé Actuarielle

La fonction clé Actuarielle du Groupe VYV participe à la seconde ligne du dispositif de gestion de risques du Groupe. Ses missions s’articulent essentiellement autour des thématiques suivantes :

- La coordination du calcul des Best Estimate (« BE »), l’appréciation de l’adéquation des méthodologies et hypothèses retenues ainsi que des caractères appropriés, exacts et complets des données utilisées ;
- L’émission d’un avis sur la souscription, notamment concernant les hypothèses et méthodologies retenues pour la tarification, la suffisance des cotisations à acquérir, le suivi de risque effectué ;
- L’émission d’un avis sur le cadre de réassurance notamment concernant l’adéquation du programme de réassurance avec le cadre d’appétence aux risques, le choix des réassureurs, la qualité de crédit des réassureurs, le calcul des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance ;
- La contribution à la mise en œuvre et l’amélioration continue du système de gestion des risques en lien avec les fonctions clés Gestion des Risques et Vérification de la Conformité.

Tous les travaux menés par la fonction clé Actuarielle ainsi que ses conclusions sont décrits dans un rapport annuel à destination des dirigeants effectifs et du Conseil d’Administration et mis à disposition de l’Autorité de Contrôle.



B.6.2 Organisation et comitologie de la fonction clé Actuarielle

Organisation et rattachement hiérarchique

Les travaux de la fonction clé Actuarielle Groupe sont réalisés au sein du pôle « fonction clé actuarielle » sous la responsabilité de la Directrice de l'Actuariat Groupe.

La Directrice de l'Actuariat Groupe est rattachée hiérarchiquement au Directeur Finances et Risques Groupe, membre du Comité de Direction du Groupe.

Comitologie

En tant que fonction clé, la fonction Actuarielle dispose d'un comité propre « Comité fonction clé Actuarielle ». Ce comité, organisé au niveau Groupe, réunit le responsable de la fonction clé Actuarielle Groupe, ses homologues au sein des entités⁴ et les directions techniques des entités affiliées.

Ses missions sont :

- L'animation de la fonction clé Actuarielle au sein du Groupe et des entités ;
- De veiller au respect de la réglementation ;
- Le partage des résultats avec l'ensemble des directions techniques des entités ;
- La coordination et la mise en cohérence des méthodes de provisionnement au sein du Groupe ;
- Le suivi des principales recommandations et des plans d'actions associés ;
- L'échange sur les mises à jour des politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance.

Ce comité a également pour vocation de définir les orientations Groupe et de remonter aux dirigeants effectifs les alertes en lien avec les politiques de provisionnement, souscription et réassurance.

Par ailleurs, la fonction clé Actuarielle participe également aux comités suivants :

- Le comité des fonctions clés Groupe ;
- Le comité de Direction Finances et Risques ;
- Le comité ORSA Groupe.

⁴ A fin décembre 2017, la fonction clé Actuarielle Groupe et les fonctions clés Actuarielles des entités affiliées sont portées par la même personne.



B.6.3 Mise en œuvre opérationnelle de la Fonction Actuarielle

La fonction clé Actuarielle Groupe a défini un certain nombre d'orientations présentées dans les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance Groupe. Elle s'assure par ailleurs que les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance des entités s'inscrivent bien dans les orientations définies dans les politiques du Groupe.

Dans le cadre des processus de provisionnement, de souscription et de réassurance, la fonction clé Actuarielle veille à une harmonisation des pratiques au travers notamment de la communication aux entités de principes directeurs.

De plus, l'existence d'un dispositif de contrôle et de suivi des risques de provisionnement, de tarification et de souscription au niveau des entités permet d'assurer la surveillance des portefeuilles en vue d'identifier les éventuelles déviations et d'adapter les modèles en conséquence.

Par ailleurs, en ce qui concerne la qualité des données utilisées pour les calculs des BE, la fonction clé Actuarielle s'appuie sur les travaux menés par les entités.

B.7 Sous-Traitance

B.7.1 Cadre général

La politique de sous-traitance du Groupe VYV s'inscrit dans le cadre général de gestion des risques du Groupe VYV.

Elle présente les principes directeurs dans le cadre desquels le système de gestion de la sous-traitance du Groupe VYV et de ses membres s'organise, afin de couvrir l'ensemble des risques liés à la sous-traitance auxquels le Groupe et ses membres sont exposés.

B.7.2 Dispositif de gestion de la sous-traitance

Une cartographie des activités sous-traitées au niveau du Groupe est actuellement en cours de réalisation. La fonction clé Gestion des Risques du Groupe VYV sera en charge de mettre à jour cette cartographie.

Le dispositif de sous-traitance des activités est présenté dans la politique de sous-traitance. Il énonce notamment les règles en matière d'initialisation de la sous-traitance, sélection du prestataire et contractualisation.

Les points de vérification sont formalisés dans une fiche type qui doit être revue par la fonction clé Gestion des Risques de l'entité.



B.8 Autres informations

En 2017, le Groupe VYV a défini son organisation ainsi que les grands principes de gouvernance qui seront mis en place autour de la gestion des risques, notamment en ce qui concerne les articulations entre l'UMG Groupe VYV et les autres entités du Groupe.

Ces principes de gouvernance sont détaillés dans des politiques de gestion des risques dédiées. Leur mise en œuvre effective se fera dès l'année 2018.



C. Profil de risque

C.1 Synthèse du profil de risque

A fin 2017, le profil de risque du Groupe VYV repose sur les risques pris en compte dans la Formule Standard et dont les expositions sont mesurées au travers des différents modules de SCR calculés selon les méthodologies et les paramètres définis par la réglementation.

Les valeurs des composantes du SCR du Groupe VYV au 31 décembre 2017 sont présentées dans la pyramide ci-dessous :

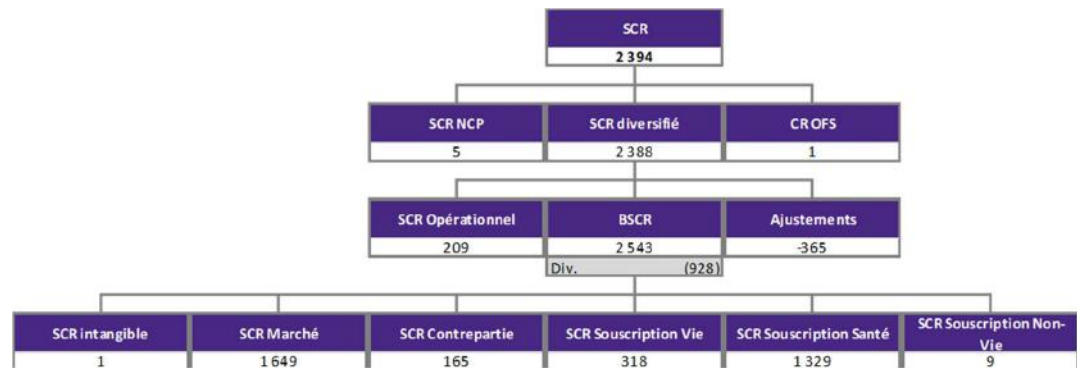


Figure 5 - SCR du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Le SCR Marché et le SCR Souscription Santé représentent plus de 85% du BSCR avant effet de diversification.

- Le SCR Marché représente le risque porté sur les investissements à travers les placements réalisés en représentation des engagements vis-à-vis des adhérents ou des fonds propres des entités du groupe prudentiel et de l'UMG ;
- Le SCR de Souscription Santé est caractéristique de l'activité du Groupe, axée sur la couverture des risques Santé et Prévoyance, individuels et collectifs.

L'ajustement de 365 M€, environ 13% de la somme du BSCR et du SCR opérationnel, correspond à la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques et les impôts différés, pour respectivement 252 M€ et 114 M€.

A fin décembre 2017, l'ajustement pour impôts différés a été plafonné au montant d'impôts différés passifs net d'impôts différés actifs.

En complément du calcul du SCR, des analyses sont réalisées au niveau du Groupe et de ses entités afin d'identifier et de mesurer les risques non évalués dans la Formule Standard (risques stratégiques, de notoriété, pilotage, etc.), venant ainsi enrichir le profil de risque du Groupe.

Ces analyses font partie du dispositif ORSA du Groupe VYV : leur impact sur le profil de risque du Groupe sera intégré dans les travaux ORSA 2018.



C.2 Risque de souscription

Dans la Formule Standard, le risque de souscription se décompose au travers des sous-modules de risques suivants, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de chacune des activités :

- **Risque de souscription en non-vie**, reflétant le risque découlant des engagements d'assurance non-vie ;
- **Risque de souscription en vie**, reflétant le risque découlant des engagements d'assurance vie ;
- **Risque de souscription en santé**, reflétant le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé qu'il s'exerce ou non sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie.

C.2.1 Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque que prend un porteur de risque assurant des contrats pour des personnes morales ou physiques. Il correspond au risque de perte financière découlant de l'évaluation des risques assurés, tant sur l'évaluation du provisionnement que sur l'évaluation des cotisations.

- Le risque de sous-provisionnement correspond à l'incertitude quant à la liquidation des provisions pour sinistres survenus dans un horizon conforme à la maturité du risque. En d'autres termes, il couvre le risque que les provisions ne soient pas suffisantes pour couvrir tous les engagements liés aux sinistres survenus.
- Le risque de tarification, le risque de frais et le risque de catastrophes naturelles correspondent quant à eux au risque que les cotisations encaissées ne soient pas suffisantes pour couvrir les sinistres, les frais et les événements extrêmes qui se produiront sur la période d'engagement.

C.2.2 Concentration associée au risque de souscription

Avec 5 254 M€ de cotisations acquises au titre de l'année 2017, le cœur d'activité du Groupe VYV est la santé.

Il présente donc un risque de concentration sur cette activité, toutefois limité par la diversité des populations assurées (interprofessionnel – fonctionnaire – individuel – collectif) et une couverture globale sur l'ensemble du territoire français.

Les principaux risques auxquels est confronté le Groupe VYV sont des risques relatifs à un sous-provisionnement et/ou à une tarification inadaptée sur le risque santé.



C.2.3 Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Au 31 décembre 2017, le risque de souscription du Groupe VYV est suivi et maîtrisé au travers des techniques de suivi et de maîtrise mises en place par chacune de ses entités. En particulier :

- La mise en place de processus de suivi des risques de souscription, de tarification et de provisionnement, décrits dans les politiques de souscription et de provisionnement ;
- La souscription de traités de réassurance au niveau de ses composantes contribuant à atténuer l'exposition au risque de souscription du Groupe. Le Groupe VYV cède environ 7% de son activité et conserve donc une grande partie de son risque. Hormis la réassurance commerciale, le Groupe VYV se réassure essentiellement sur les risques prévoyance ou de pointe.

C.3 Risque de marché

Le risque de marché est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Dans la Formule Standard, le risque de marché se décompose au travers des sous-modules de risques suivants :

- **Risque action** : variation de la valeur du portefeuille consécutive à une baisse des indices actions ;
- **Risque de taux** : variation de la valeur du portefeuille consécutive à une hausse ou à une baisse des taux d'intérêt ;
- **Risque de change** : variation de la valeur du portefeuille consécutive à des mouvements sur les cours des devises ;
- **Risque immobilier** : variation de la valeur du portefeuille consécutive à une baisse des prix de l'immobilier ;
- **Risque de spread** : sensibilité des actifs au bilan aux changements affectant la marge de crédit ajoutée à la courbe des taux sans risque lors de la valorisation des obligations et prêts en portefeuille ;
- **Risque de concentration** : risque lié à une surexposition à un émetteur en particulier.

C.3.1 Exposition au risque de marché

Le Groupe VYV est exposé au risque de marché à travers son portefeuille d'actifs d'une part et les engagements de taux en lien avec ses provisions BE.

En raison de la nature de ses investissements et de l'activité des entités du Groupe VYV, le risque de marché porte principalement sur le risque action, le risque immobilier ainsi que le risque de spread, qui représentent à eux trois près de 90% du SCR Marché avant diversification.

Le SCR Change ne représente que 1% du SCR Marché. En effet, le Groupe VYV n'a qu'une très faible partie de son activité à l'international et possède peu d'actifs en devise. Le SCR Concentration ne représente que 3% du SCR Marché global.



C.3.2 Concentration associée au risque de marché

Le Groupe VYV présente un risque de concentration sur 4 groupes émetteurs :

- BPCE ;
- Crédit Agricole ;
- BNP Paribas ;
- Société Générale.

Ces groupes étant bien notés, leur risque de défaut est à ce jour limité.

C.3.3 Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Le Groupe VYV s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant un dispositif de gestion des risques en matière d'investissement. Ce dispositif, décrit dans la politique d'investissement, s'articule autour de 3 processus :

- L'allocation stratégique d'actifs, définie en fonction de l'appétit aux risques des entités et des contraintes préconisées par l'UMG. Celle-ci s'appuie sur le contexte macro-économique mais en cible elle devra également s'appuyer sur les résultats des études ALM ;
- L'allocation tactique d'actifs, qui vise à ajuster de manière tactique l'allocation stratégique d'actifs. Celle-ci doit être définie par la Direction en charge des investissements de l'entité en interaction avec le délégataire de gestion et le Groupe VYV ;
- La gestion courante des placements, qui inclut notamment : la sélection des titres par le délégataire de gestion d'actifs dans le respect des contraintes définies dans le mandat de gestion, la gestion comptable des placements, le suivi des risques financiers et le reporting au superviseur.

C.4 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne toutes les expositions au risque qui sont assorties d'un potentiel de perte suffisamment important pour menacer la solvabilité ou la situation financière des entreprises d'assurance et de réassurance.

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banques ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.



C.4.1 Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie porte principalement sur des expositions de type 2.

Le SCR de contrepartie de type 2 représente près de 77% du SCR de contrepartie non diversifié. Il porte principalement sur les créances auprès d'intermédiaires de plus de 3 mois et d'autres créances.

C.4.2 Concentration associée au risque de contrepartie

Les principales contreparties correspondent aux dépositaires du Groupe VYV, les principaux étant Crédit Agricole, BPCE, Crédit Mutuel et BNP Paribas.

C.4.3 Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie

Le Groupe VYV présente ensuite ses mesures d'atténuation du risque de contrepartie dans sa politique de réassurance Groupe, déclinée au niveau de chacune des entités.

En particulier, le Groupe préconise l'utilisation de leviers pour réduire leur exposition au risque de contrepartie, notamment :

- Le nantissement : le réassureur dépose en caution des titres, titres comptabilisés en hors bilan chez l'assureur. Le nantissement nécessite une procédure particulière et est contractualisé entre les deux parties au sein du traité de réassurance ;
- Le dépôt du réassureur : le réassureur dépose, auprès de la cédante qui le rémunère, des espèces, en représentation de son engagement au titre des provisions.

C.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la société, bien que solvable, ne soit pas en mesure de tenir ses engagements financiers, en raison du manque de liquidité de ses placements.

C.5.1 Exposition au risque de liquidité

Au 31 décembre 2017, le risque de liquidité du Groupe VYV est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité de chacune de ses composantes.



C.5.2 Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Les risques de liquidité sont suivis par les composantes du Groupe au travers d'indicateurs de liquidité.

Les indicateurs de suivi du risque de liquidité sont présentés dans la politique d'investissement et de gestion des risques ALM du Groupe VYV qui sera déclinée au niveau de ses entités en vue d'une harmonisation des approches.

C.6 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la réglementation comme le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événement extérieurs.

Le risque opérationnel intègre à ce titre également le risque de non-conformité : ce risque est défini comme le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise d'assurance des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ainsi que des normes professionnelles ou déontologiques, et des instructions ou orientations des orientations

Ils sont appréhendés par le Groupe VYV de manière qualitative, d'une part, et mesuré en exploitant la Formule Standard d'autre part. Parmi ces risques, ceux susceptibles d'affecter significativement l'activité du Groupe VYV sont intégrés dans la cartographie des risques majeurs.

C.6.1 Exposition au risque opérationnel

Au 31 décembre 2017, le SCR Opérationnel du Groupe VYV s'élève à 209 M€ (soit 8% du BSCR).

C.6.2 Concentration associée au risque opérationnel

Les analyses menées par le Groupe, et notamment par le contrôle interne, n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

C.6.3 Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques mis en place autour des risques opérationnels et de non-conformité est décrit dans les politiques de gestion des risques opérationnels et de Conformité du Groupe VYV.

En particulier, le dispositif de gestion des risques vise à identifier, évaluer et mettre sous contrôle l'ensemble des risques auxquels le Groupe VYV et ses composantes sont exposés.

Le cadre méthodologique (approches quantitatives et qualitatives) permettant de les recenser est défini par le Groupe VYV et décliné par ses composantes afin de garantir la cohérence des recensements et des évaluations réalisées au sein du Groupe.



Par ailleurs, les dispositifs de contrôle interne, de vérification de la conformité ainsi que d'audit interne, détaillés à la section B « système de gouvernance » du présent rapport, contribuent à l'atténuation des risques opérationnels.

C.7 Autres risques importants

Le Groupe VYV est exposé à d'autres risques non appréhendés dans la Formule Standard. Ainsi, il peut être mentionné :

- Le risque stratégique, qui résulte de décisions inappropriées dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques au regard de son environnement économique et concurrentiel. Ces risques sont identifiés par les dirigeants et la fonction clé Gestion des Risques dans le cadre de leurs fonctions. Ils sont centralisés dans la cartographie des risques majeurs et associés aux dispositifs et techniques d'atténuation appropriés. La cartographie des risques majeurs est mise à jour a minima tous les ans dans le cadre du processus ORSA et présentée au Conseil d'Administration.
- Le risque d'une évolution des environnements législatif, réglementaire et jurisprudentiel défavorables pourrait impacter la situation financière, la situation prudentielle ou l'activité du Groupe ou de ses entités. Le dispositif de vérification de la conformité et de veille réglementaire contribue à anticiper et à atténuer ces risques.

L'ensemble des risques quantifiables seront modélisés dans le cadre de l'exercice ORSA.

C.8 Autres informations

Aucune autre information importante relative au profil de risque n'est à noter.



D. Valorisation

D.1 Actifs

D.1.1 Principaux postes

Au 31 décembre 2017, le total actif du Groupe VYV s'élève à 19 479 M€ en normes prudentielles et à 17 058 M€ en normes françaises. La différence entre les deux évaluations s'explique principalement par :

- La comptabilisation des placements en valeur de marché ;
- La prise en compte de la valeur économique des engagements cédés, des impôts différés et de la reclassification des CANE (Cotisations Acquisées Non Emises) dans les BE du bilan ;
- La reclassification de certains actifs (coupons courus notamment).

A la clôture 2017, les placements représentent près de 80% des actifs totaux du Groupe VYV (soit 15 334 M€). Ils portent principalement sur des obligations, pour 8 862 M€ et sur des OPCVM (parts de SCI, OPCVM obligataires et OPCVM actions) à hauteur de 5 650 M€.

D.1.2 Détail des principaux postes

D.1.2.1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2017, le Groupe VYV comptabilise dans son bilan prudentiel moins de 1 M€ au titre de ses immobilisations incorporelles.

Ce montant présente un écart de 34 M€ par rapport à la valorisation en normes françaises :

En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Immobilisations incorporelles	0,9	35,0	-34,1	-97%

Tableau 7 - Immobilisations incorporelles du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les actifs incorporels du Groupe VYV sont essentiellement composés de logiciels. Ils comprennent également des droits au bail, des films publicitaires, des droits de passage, etc.

Les immobilisations sont enregistrées dans les comptes en normes françaises à leur coût d'acquisition ou de production et amorties ou dépréciées selon les modalités propres à chaque actif.

En l'absence d'un marché actif, la valeur des logiciels et autres actifs incorporels est considérée comme nulle en normes prudentielles. Seuls les droits au bail ont été maintenus au bilan prudentiel, pour un montant identique au montant évalué selon les normes françaises.



D.1.2.2 Impôts différés actifs

Au 31 décembre 2017, le Groupe VYV enregistre 230 M€ au titre de ses Impôts Différés Actifs (IDA) dans son bilan prudentiel :

En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Impôts différés actifs	229,9	0,0	229,9	

Tableau 8 - Actifs d'impôts différés du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les IDA correspondent aux montants recouvrables au cours de périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des crédits d'impôts non utilisés.

Deux principaux types d'impôts différés ont été comptabilisés :

- Les impôts différés qui correspondent à la différence entre la valeur fiscale et la valeur au bilan prudentiel des placements, des provisions techniques et des actifs incorporels ;
- Les impôts différés qui correspondent à des différences fiscales temporaires sur les provisions « adhérents » et les indemnités de départ en retraite (IDR).

Près de 90% des IDA étant lié à la valeur prudente des provisions techniques en vision S2, le Groupe n'a pas mené de travaux sur la recouvrabilité de ces impôts. Les éventuels IDA liés à des déficits reportables seront quant à eux recouverts sous un horizon de temps inférieur à 5 ans.

D.1.2.3 Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

A fin 2017, le montant des immobilisations corporelles du Groupe VYV, en normes Solvabilité 2, s'élève à 352 M€ :

En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Immobilisations corporelles	351,7	253,6	98,1	39%

Tableau 9 - Immobilisations corporelles du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les immobilisations corporelles du Groupe VYV sont principalement composées d'immeubles et de terrains.

En normes prudentielles, la valorisation des placements immobiliers repose sur une expertise immobilière réalisée par un expert indépendant. En normes françaises, les immobilisations corporelles détenues pour usage propre sont enregistrées à leur coût d'acquisition.



D.1.2.4 Investissements

A fin décembre 2017, le Groupe VYV présente des investissements d'une valeur de 15 334 M€ en normes Solvabilité 2 contre 13 910 M€ en normes françaises :

En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Biens immobiliers (autres qu'à usage propre)	50,8	15,8	35,0	221%
Détentions dans entreprises liées, yc participations	315,4	242,7	72,8	30%
Actions	179,2	135,0	44,2	33%
Obligations	8 861,6	7 655,0	1 206,5	16%
Organismes de placement collectif	5 650,5	4 766,1	884,3	19%
Dépôts autres qu'équivalents de trésorerie	276,1	276,2	-0,1	0%
Total	15 333,6	13 090,9	2 242,7	17%

Tableau 10 - Investissements du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Biens immobiliers

Les biens immobiliers regroupent les terrains et les immeubles de placement et sont valorisés en normes prudentielles à leur valeur économique, obtenue à partir de valeurs d'expertises immobilières. A la clôture 2017, les biens immobiliers affichent une valeur en normes prudentielles supérieures à celle enregistrée dans les comptes statutaires, à 51 M€.

Participations

Les participations s'élèvent à 243 M€ en normes françaises contre 315 M€ en normes prudentielles.

En normes françaises, la valeur des participations correspond à la Valeur Nette Comptable (prix de revient diminué d'éventuelles provisions).

Actions

Les investissements en actions du Groupe VYV s'élèvent à 179 M€ en normes Solvabilité 2 contre 135 M€ en normes françaises.

La poche « actions » est principalement composée de :

- Parts de sociétés détenues à moins de 10% ;
- Titres subordonnés à durée indéterminée (souscrits envers des structures hors groupe) du fait de leur absence de durée de détention et de leur taux de risque élevé ;
- Titres de SCPI (Société Civile en Placement Immobilier).

Le marché actions s'est apprécié sur la période d'investissement, ce qui a généré des plus-values latentes pour le portefeuille. Ainsi, la valeur de marché (normes prudentielles) est supérieure à la valeur comptable (normes françaises).



Obligations

En normes françaises, les obligations sont valorisées en Valeur Nette Comptable, au montant de 7 655 M€.

En normes prudentielles, la valeur des obligations, d'un montant de 8 862 M€, correspond à la valeur de réalisation communiquée par Bloomberg et/ou les sociétés de gestion. Ces obligations intègrent les intérêts courus non échus.

Elles constituent plus de la moitié du portefeuille d'actifs du Groupe VYV (58%).

Fonds d'investissements

Les fonds d'investissements correspondent aux OPCVM, fonds de Private Equity et parts de SCI. Tous les fonds font l'objet d'une transparisation.

Au 31 décembre 2017, le Groupe VYV enregistre 5 651 M€ au titre des fonds d'investissements dans son bilan prudentiel et 4 766 M€ dans son bilan statutaire. Ils représentent 37% du portefeuille d'actifs du Groupe VYV.

En normes françaises, les fonds d'investissements sont valorisés en Valeur Nette Comptable.

La valeur prudentielle retenue pour les OPCVM correspond à la valeur de marché à la date de clôture. La valeur économique des parts de SCI est déterminée à partir de la valorisation de chaque SCI réalisée sur la base de l'actif net corrigé.

D.1.2.5 Provisions techniques cédées

A fin 2017, les provisions techniques cédées par le Groupe VYV s'élèvent, dans son bilan prudentiel, à 1 270 M€ contre 1 377 M€ dans son bilan en normes françaises :

	En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Provisions Techniques cédées		1 269,9	1 377,2	-107,3	-8%

Tableau 11 - Provisions Techniques cédées du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les provisions techniques cédées du Groupe VYV sont calculées au niveau des entités et consolidées par ligne d'activité au niveau du Groupe. Elles correspondent, pour chacune d'elles, à la somme des provisions techniques cédées des entités de laquelle toutes les transactions de réassurance interne (intragroupe) sont retraitées.



D.1.2.6 Prêts et créances

Au 31 décembre 2017, le Groupe VYV totalise 2 034 M€ au titre de ses prêts et créances dans son bilan prudentiel et 2 040 M€ dans son bilan statutaire :

	En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés		35,5	35,5	0,0	0%
Dépôts auprès des cédantes		632,3	632,3	0,0	0%
Prêts et prêts hypothécaires		72,8	73,7	-0,9	-1%
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires		677,9	677,7	0,2	0%
Créances nées d'opérations de réassurance		64,2	64,5	-0,2	0%
Autres créances (hors assurance)		551,6	556,4	-4,8	-1%
Total		2 034,3	2 040,0	-5,7	0%

Tableau 12 - Prêts et créances du Groupe VYV au 31 décembre 2017

En normes prudentielles, la valeur de réalisation des prêts est calculée par une méthode d'actualisation des flux futurs.

La valeur économique des créances correspond à la valeur enregistrée dans les comptes statutaires pour les raisons suivantes :

- Les créances de réassurance sont principalement effectuées sur la partie santé (risque court-terme) ;
- Il n'y a pas d'effet d'actualisation ;
- Les créances assurance et non-assurance intègrent déjà des provisions calculées sur des bases d'antériorité.

D.1.2.7 Autres actifs

Le poste « Autres actifs », 259 M€ à fin décembre 2017 en normes prudentielles, est principalement constitué par de la trésorerie.

	En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Autres actifs		258,7	261,3	-2,6	-1%

Tableau 13 - Autres actifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017

D.1.3 Stratégie de gestion

Le Groupe VYV définit sa stratégie de gestion en matière d'investissements dans sa politique d'investissements et de gestion des risques ALM, mise à jour à une fréquence annuelle. Cette politique est validée par le Conseil d'Administration puis déclinée au sein de chacune des entités.

Elle présente notamment l'allocation stratégique d'actifs définie en lien avec les objectifs et contraintes énoncés dans les politiques de gestion des risques et ORSA.



D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeurs des provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe VYV pour faire face à ses engagements d'assurance pris envers ses assurés en lien avec les garanties souscrites.

En normes prudentielles, le montant de provisions techniques comptabilisé par le Groupe VYV correspond à la somme d'un BE et d'une marge de risque.

En normes françaises, le niveau de provisions techniques calculé intègre une marge de prudence.

Au 31 décembre 2017, le montant des provisions techniques comptabilisées par le Groupe VYV s'élève à 10 517 M€ en normes prudentielles contre 10 188 M€ en normes françaises :

	En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Provisions techniques non-vie		2 511,5	2 432,8	78,7	3%
Meilleure estimation		2 112,0			
Marge de risque		399,5			
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)		7 969,4	7 719,7	249,8	3%
Meilleure estimation		7 692,5			
Marge de risque		277,0			
Provisions techniques UC et indexés		35,9	35,9	0,0	0%
Meilleure estimation		35,9			
Marge de risque		0,0			
Total		10 516,8	10 188,4	328,5	3%

Tableau 14 - Provisions techniques du Groupe VYV au 31 décembre 2017 – Brut de réassurance

Seule Mutex utilise des mesures transitoires pour l'évaluation de ses provisions techniques. Sans utilisation de mesure transitoire, les provisions techniques du Groupe VYV s'élèveraient à 11 028 M€ en norme prudentielle.

D.2.2 Méthodes de valorisations retenues

D.2.2.1 Best Estimate

Les BE correspondent aux valeurs actuelles probables des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire.

Les BE bruts de réassurance du Groupe VYV sont calculés par Groupe de Risques Homogènes (GRH) au niveau des entités puis consolidés au niveau du Groupe par ligne d'activité. Ils correspondent, pour chacun d'elles, à la somme des BE bruts de réassurance des entités desquels toutes les transactions de réassurance interne (intragroupe) sont retraitées.

Les BE nets de réassurance du Groupe VYV sont consolidés par ligne d'activité au niveau du Groupe et correspondent, pour chacune des lignes d'activité, à la somme des BE nets de réassurance des entités.



Méthodologie

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des BE retenues par chacune des entités du Groupe VYV sont décrites dans leurs propres rapports Solvabilité 2. Elles reposent toutefois sur les principes communs suivants :

- Les données utilisées pour les calculs des BE reposent sur les contrats sur lesquels l'assureur est engagé à la date d'évaluation ;
- Les flux projetés tiennent compte de toutes les entrées et les sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant la durée de ces derniers ;
- Les flux sont projetés jusqu'à la fin des engagements et sont actualisés au taux sans risque, sur la base de la courbe communiquée par l'EIOPA, pour laquelle certaines entités du Groupe VYV ont utilisé les ajustements proposés par la réglementation.

Pour les lignes d'activité rattachées à la Santé (SLT et NSLT) et à la Non-Vie, les calculs sont menés de manière distincte pour le BE de sinistres (lié aux sinistres qui se sont déjà produits qu'ils soient déclarés ou non) et le BE de primes (lié aux sinistres futurs couverts par les engagements d'assurance entrant dans la limite des contrats).

Les BE de sinistres sont estimés à partir de projections de triangles de liquidation ou d'estimations de flux de prestations futurs « tête par tête ».

Les BE de primes sont estimés sur la base d'une projection des sinistres, des frais et des primes futures en tenant compte de la frontière du contrat.

Pour les engagements en vie, les BE sont obtenus à partir de tables viagères/de mortalité ou de la valeur actuelle moyenne des flux de trésorerie pondérés par la probabilité de réalisation de différents scénarios économiques et financiers.

Les provisions techniques cédées sont calculées distinctement pour chaque traité de réassurance, sur la base des conditions des traités, en tenant compte dans les flux à recouvrir d'un ajustement visant à couvrir un défaut éventuel du réassureur.

Mesures transitoires

Au 31 décembre 2017, l'entité Mutex a utilisé des mesures transitoires pour le calcul de ses provisions techniques. En particulier :

- Correction de la volatilité (impact de 15 M€) ;
- Transitoire provision sur le périmètre Epargne (impact de 511 M€).

D.2.2.2 Marge de risque

La marge de risque permet de garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle se calcule par la somme actualisée des capitaux de solvabilité requis sur l'ensemble des années ultérieures à l'année d'exercice, multipliée par le taux de coût du capital. Des méthodes de simplification peuvent être appliquées, pour approximer chaque SCR après t années, ou la somme actualisée des SCR.

La marge de risque du Groupe est calculée à partir de la somme des marges de risque de ses composantes, en lien avec la méthode de consolidation retenue par le Groupe (première méthode).



Les méthodes de simplification retenues pour évaluer la marge de risque diffèrent entre les entités, en fonction notamment de leurs caractéristiques propres et de leur capacité à justifier les critères à respecter pour l'utilisation des différentes méthodes.

Conformément à la réglementation, la marge de risque est calculée en sommant, par ligne d'activité, les marges de risque de toutes les entités.

D.2.3 Différence de valorisation Normes françaises / Solvabilité 2

Le tableau suivant présente, par ligne d'activité, une analyse du passage entre les provisions techniques en normes françaises et Solvabilité 2, à fin 2017 :

En M€	Normes françaises	Solvabilité 2		
		BE nets	Marge de risque	Total
Santé Non Vie	1 983,8	1 688,2	397,9	2 086,2
Non Vie hors Santé	4,0	5,2	1,5	6,7
Santé assimilée à la Vie	2 047,8	1 991,7	105,4	2 097,2
Vie hors Santé	4 775,6	4 885,4	171,5	5 056,9
Total	8 811,2	8 570,5	676,5	9 247,0

Tableau 15 - Analyse de mouvement des provisions techniques du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les différences entre les montants de provisions techniques en normes françaises et Solvabilité 2 s'expliquent comme suit :

- Elimination de la marge de prudence contenue dans les provisions techniques en normes françaises combinée à l'actualisation des flux futurs (interdite en normes françaises sauf pour les provisions mathématiques) au taux sans risque (impact de -241 M€) ;
- La marge pour risque, marge prudentielle additionnelle prévue par les normes Solvabilité 2 (impact de +677 M€).

D.2.4 Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Au-delà des incertitudes inhérentes à l'exercice d'estimation des provisions techniques et aux méthodologies sous-jacentes, les autres facteurs d'incertitude relèvent principalement d'une évolution du contexte jurisprudentiel qui pourra induire une augmentation du coût des sinistres.



D.3 Autres passifs

D.3.1 Impôts différés passifs

Le tableau suivant présente la valeur des impôts différés passifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017, en normes françaises et selon le régime prudentiel Solvabilité 2 :

En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Impôts différés passifs	533,5	0,0	533,5	

Tableau 16 - Autres passifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les normes prudentielles imposent la comptabilisation d'impôts différés contrairement aux normes françaises.

Deux types d'impôts différés ont été comptabilisés :

- Les impôts différés qui correspondent à la différence entre la valeur fiscale et la valeur au bilan prudentiel des placements, des provisions techniques et des actifs incorporels ;
- Les impôts différés qui correspondent à des différences fiscales temporaires sur les provisions « adhérents » et les Indemnités de Départ en Retraite (IDR).

Les impôts différés passifs correspondent à la taxation future que le Groupe subira au moment de la réalisation des plus-values, latentes actuellement.

Dans le bilan prudentiel, les impôts différés actifs viennent en diminution des impôts différés passifs.

D.3.2 Autres passifs

Le tableau suivant présente la valeur des autres passifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017 :

En M€	Solvabilité 2	Normes françaises	Ecart (montant)	Ecart (%)
Autres passifs	2 322,1	2 279,9	42,2	2%

Tableau 17 - Autres passifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017

Le poste « autres passifs » est principalement composé de dettes diverses (1 315 M€), de dépôts reçus des réassureurs (868 M€) et d'engagements de retraite (65 M€).

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Le Groupe VYV n'est pas concerné par les méthodes de valorisation alternatives.



D.5 Autres informations

Aucune autre information importante relative à la valorisation n'est à noter.



E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Processus de gestion des fonds propres

Les principaux objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont encadrés par la politique de gestion du capital mise en place par le Groupe VYV et validée par son Conseil d'Administration.

Cette politique définit les principes directeurs de pilotage des fonds propres de l'UMG Groupe VYV ainsi que le cadre dans lequel celui des entités doit s'inscrire, en conformité avec le régime Solvabilité 2 et les objectifs définis en matière de ratio de couverture du capital de solvabilité requis.

Le Groupe VYV étant un acteur mutualiste, il n'a pas d'actionnaire à rémunérer. A ce titre, les résultats générés viennent directement alimenter les fonds propres et participer au développement de son activité, au service de ses adhérents.

E.1.2 Evaluation des fonds propres éligibles au niveau du Groupe

E.1.2.1 Processus d'évaluation des fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR du Groupe VYV sont déterminés selon le processus suivant :

- Consolidation des fonds propres des composantes et calcul des SCR contributifs ;
- Application des contraintes de fongibilité et de transférabilité à chaque catégorie de fonds propres, en liens avec le mécanisme de solidarité financière ;
- Retraitement des parts minoritaires selon la méthode indiquée par l'orientation 14⁵ relative au calcul de la solvabilité des groupes ;
- Application des mêmes limites quantitatives d'éligibilité des fonds propres par catégorie que les entités.

⁵ EIOPA-BoS-14/181 FR



E.1.2.2 Approches retenues par le Groupe

Le Groupe VYV vérifie la disponibilité et l'éligibilité des fonds propres de l'UMG Groupe VYV et de ses membres à la couverture du SCR Groupe. Les caractères fongible et transférable des fonds propres sont analysés en tenant compte du mécanisme de solidarité financière tel que prévu dans les conventions d'affiliation de l'UMG Groupe VYV applicables à la clôture 2017.

- Ainsi, le Groupe VYV évalue son niveau de fonds propres éligibles à 2 630 M€ (dont 99,97% de Niveau 1). Cette vision réglementaire prudente ne tient pas compte des évolutions récentes des conventions d'affiliation. En effet, au 1er janvier 2018, elles ont été révisées, notamment dans le but de renforcer les liens de solidarité existant entre les membres du Groupe VYV, augmentant ainsi les capitaux éligibles à la couverture du SCR Groupe ;
- Avec cette nouvelle approche, le montant des fonds propres éligibles est de 4 312 M€.

Le Groupe VYV a complété son analyse avec une approche dite « économique » où 100% des fonds propres disponibles des membres serait admis (sans tenir compte du mécanisme de solidarité financière). Selon cette approche, le montant de fonds propres éligibles au niveau du Groupe s'élève à 5 579 M€ à fin décembre 2017.

E.1.3 Composition des fonds propres

Le passage des fonds propres de normes françaises à des normes prudentielles s'explique notamment par des différences de valorisation s'agissant en particulier des provisions techniques, des actifs financiers et des impacts fiscaux qui s'y rapportent.

Le tableau ci-dessous illustre ces différences de valorisation :

	En M€	2017
Fonds propres - normes françaises		4 589,5
Réévaluation des actifs financiers		2 338,2
Réévaluation des provisions techniques		-435,7
Annulation des actifs incorporels et goodwill		-34,1
Impact de la fiscalité différée		-303,6
Autres		-47,6
Actif net Groupe		6 106,7
Eléments non fongibles		-76,9
Eléments non transférables		-3 009,8
Retraitement des intérêts minoritaires non disponibles		-390,0
Fonds propres disponibles - Solvabilité 2		2 630,0
Fonds propres non éligibles (effet du niveau)		0,0
Fonds propres éligibles - Solvabilité 2		2 630,0

Tableau 18 - Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité 2



Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du Groupe VYV, au 31 décembre 2017, répartis par niveau, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres éligibles pour le calcul du SCR	2 630,0	2 629,2	0,0	0,0	0,7
Fonds propres éligibles pour le calcul du MCR	2 621,6	2 621,6	0,0	0,0	

Tableau 19 - Composition des fonds propres Solvabilité 2

E.2 Exigences réglementaires en capital

E.2.1 Méthodes de calcul des exigences réglementaires

Le SCR du Groupe VYV se compose :

- Du SCR diversifié, correspondant au capital de solvabilité requis calculé sur la base des données consolidées (SCR_{div}) ;
- Du SCR NCP (SCR Non-Controlled Participations - SCR_{NCP}), correspondant à la part proportionnelle du capital de solvabilité requis de toutes les entités d'assurance ou de réassurance combinées selon la méthode de mise en équivalence ;
- Du CR OFS (Other Financial Sectors), correspondant au montant de capital requis pour les entités financières et bancaires (CR_{OFS}).

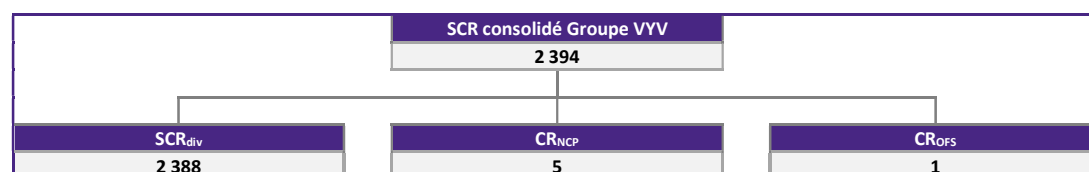


Figure 6 - Composition du SCR Consolidé Groupe VYV au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le Groupe VYV a évalué son capital de solvabilité requis diversifié (SCR_{div}) :

- A partir de la Formule Standard, sans avoir recours à des paramètres qui lui sont propres ;
- En appliquant la première méthode, dite « méthode de consolidation » du SCR.

Le SCR_{NCP} correspond aux exigences de capital liées aux activités portées par Parnasse Garanties, société d'assurance détenue à 20% par MGEN.

Le CR_{OFS} correspond aux exigences de capital liées aux activités portées par Egamo, société de gestion détenue à 64% par la famille MGEN.



E.2.2 Synthèse des montants du capital de solvabilité requis

Au 31 décembre 2017, le montant de SCR du Groupe VYV s'élève à 2 394 M€ et se décompose comme suit, par sous-module de risques :

	En M€	2017
SCR Marché		1 648,9
SCR Contrepartie		165,5
SCR Souscription Vie		318,0
SCR Souscription Santé		1 329,2
SCR Souscription Non-vie		9,1
BSCR hors intangible (avant diversification)		3 470,7
Effet de diversification		-928,0
BSCR hors intangible (après diversification)		2 542,7
SCR intangible		0,7
BSCR (après diversification)		2 543,4
SCR Opérationnel		209,2
Ajustement		-365,1
SCR (après diversification)		2 387,5
SCR NCP		4,9
CR OFS		1,1
SCR consolidé Groupe VYV		2 393,5

Tableau 20 - Composition du SCR consolidé Groupe VYV au 31 décembre 2017

Les ratios de couverture du Groupe VYV au 31 décembre 2017, calculés selon les trois approches, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	En M€	2017
SCR global		2 393,5
Fonds propres - vision réglementaire		2 630,0
Ratio de couverture S2 - vision réglementaire		110%
Fonds propres - vision économique		5 578,6
Ratio de couverture S2 - vision économique		233%
Fonds propres – vision réglementaire (convention 2018)		4 312,0
Ratio de couverture S2 - vision au 1^{er} janvier 2018		180%

Tableau 21 - Présentation des ratios de Solvabilité 2 du Groupe VYV au 31 décembre 2017



E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »

Le Groupe VYV ne fait pas usage du sous-module « risque action » fondé sur la durée » pour le calcul de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé

Le Groupe VYV n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect des exigences réglementaires

Le Groupe VYV n'observe aucun manquement aux exigences de capital de solvabilité requis, ni au cours de l'exercice 2017 ni sur l'horizon de planification, d'après les résultats présentés précédemment.

Le ratio de couverture Solvabilité 2 observé en vision économique, au-dessus de 200% sur tout l'horizon de projection, démontre que la solvabilité du Groupe n'est pas menacée.

Par ailleurs, les fonctions de deuxième et troisième niveaux, ainsi que les travaux ORSA de cette année, permettent de s'assurer que cette solvabilité n'est pas en danger.

E.6 Autres informations

Aucune autre information importante relative à la gestion du capital n'est à noter.



Annexes : QRT publics

Tableau S.02.01.02 : Bilan (1/2)

	En K€	Valeur Solvabilité II
Goodwill		
Frais d'acquisition différés		
Immobilisations incorporelles		906
Actifs d'impôts différés		229 934
Excédent du régime de retraite		0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		351 700
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)		15 333 627
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		50 821
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations		315 450
Actions		179 237
<i>Actions – cotées</i>		80 182
<i>Actions – non cotées</i>		99 055
Obligations		8 861 568
<i>Obligations d'État</i>		3 536 704
<i>Obligations d'entreprise</i>		5 150 563
<i>Titres structurés</i>		154 242
<i>Titres garantis</i>		20 059
Organismes de placement collectif		5 650 488
Produits dérivés		0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		276 064
Autres investissements		0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés		35 505
Prêts et prêts hypothécaires		72 810
Avances sur police		1 418
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers		2 208
Autres prêts et prêts hypothécaires		69 184
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance		1 269 880
Non-vie et santé similaire à la non-vie		418 599
<i>Non-vie hors santé</i>		3 192
<i>Santé similaire à la non-vie</i>		415 407
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés		851 281
<i>Santé similaire à la vie</i>		682 689
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>		168 592
Vie UC et indexés		0
Dépôts auprès des cédantes		632 288
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires		677 889
Créances nées d'opérations de réassurance		64 229
Autres créances (hors assurance)		551 624
Actions propres auto-détenues (directement)		0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		212 067
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		46 618
Total de l'actif		19 479 077



Tableau S.02.01.02 : Bilan (2/2)

	En K€	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie		2 511 470
Provisions techniques non-vie (hors santé)		9 880
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>		0
<i>Meilleure estimation</i>		8 343
<i>Marge de risque</i>		1 537
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)		2 501 590
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>		0
<i>Meilleure estimation</i>		2 103 657
<i>Marge de risque</i>		397 934
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)		7 969 448
Provisions techniques santé (similaire à la vie)		2 779 463
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>		0
<i>Meilleure estimation</i>		2 674 019
<i>Marge de risque</i>		105 444
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)		5 189 985
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>		0
<i>Meilleure estimation</i>		5 018 443
<i>Marge de risque</i>		171 542
Provisions techniques UC et indexés		35 893
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>		0
<i>Meilleure estimation</i>		35 893
<i>Marge de risque</i>		0
Autres provisions techniques		0
Passifs éventuels		42 415
Provisions autres que les provisions techniques		21 292
Provisions pour retraite		64 651
Dépôts des réassureurs		868 223
Passifs d'impôts différés		533 503
Produits dérivés		0
Dettes envers des établissements de crédit		17 894
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		127
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		222 052
Dettes nées d'opérations de réassurance		181 423
Autres dettes (hors assurance)		893 713
Passifs subordonnés		8 800
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>		0
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>		8 800
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		1 500
Total du passif		13 372 405
Excédent d'actif sur passif		6 106 672



Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (1/3)

En K€	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises									
Brut – Assurance directe	5 054 903	697 888	-	-	-	-	-	-	835
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	199 805	10 434	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	177 969	164 323	-	-	-	-	-	-	865
Net	5 076 738	543 999	-	-	-	-	-	-	31
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	5 054 538	699 123	-	-	-	-	-	-	1 044
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	199 805	10 434	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	177 900	164 691	-	-	-	-	-	-	987
Net	5 076 442	544 866	-	-	-	-	-	-	57
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	4 041 206	398 394	-	-	-	-	-	-	1 484
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	243 110	12 175	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	212 705	125 804	-	-	-	-	-	-	1 034
Net	4 071 611	284 765	-	-	-	-	-	-	450
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	- 646	22 009	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	- 71 852	2 382	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs	- 64 369	- 16 406	-	-	-	-	-	-	248
Net	- 8 129	40 798	-	-	-	-	-	-	248
Dépenses engagées	905 531	119 910	-	-	-	-	-	-	13 449
Autres dépenses									
Total des dépenses									



Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (2/3)

En K€	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises								
Brut – Assurance directe	-	24 160	2 888	-	-	-	-	5 780 673
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	210 239
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	343 158
Net	-	24 160	2 888	-	-	-	-	5 647 754
Primes acquises								
Brut – Assurance directe	-	24 160	2 888	-	-	-	-	5 781 752
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	210 239
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	343 577
Net	-	24 160	2 888	-	-	-	-	5 648 414
Charge des sinistres								
Brut – Assurance directe	-	12 456	2 927	-	-	-	-	4 456 467
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	255 285
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	339 543
Net	-	12 456	2 927	-	-	-	-	4 372 209
Variation des autres provisions techniques								
Brut – Assurance directe	-	70	-	-	-	-	-	21 434
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	69 470
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	81 023
Net	-	70	-	-	-	-	-	32 987
Dépenses engagées	-	10 251	420	-	-	-	-	1 049 562
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	1 611
Total des dépenses	-	-	-	-	-	-	-	1 051 173



Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (3/3)

En K€	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut	88 969	111 207	1 287	394 072	73 186	-	5 420	60 042	734 184
Part des réassureurs	47 124	- 529	-	50 252	3 569	-	-	115	100 531
Net	41 846	111 736	1 287	343 820	69 617	-	5 420	59 926	633 653
Primes acquises									
Brut	89 064	111 217	1 287	394 234	73 186	-	5 420	59 367	733 776
Part des réassureurs	47 244	- 529	-	50 628	3 569	-	-	115	101 027
Net	41 820	111 746	1 287	343 606	69 617	-	5 420	59 252	632 749
Charge des sinistres									
Brut	39 771	222 197	1 892	324 199	224 397	-	4 084	27 050	843 591
Part des réassureurs	14 203	1 132	-	92 115	93 463	-	-	72	200 984
Net	25 568	221 065	1 892	232 084	130 934	-	4 084	26 978	642 607
Variation des autres provisions techniques									
Brut	24 816	- 23 429	- 1 802	11 057	120 507	-	- 110	35 307	166 345
Part des réassureurs	24 798	- 492	-	39 240	40 023	-	-	-	54 956
Net	17	- 22 937	- 1 802	50 297	160 529	-	- 110	35 307	221 301
Dépenses engagées	11 145	33 489	447	93 105	44 408	-	210	5 882	188 687
Autres dépenses									- 9 819
Total des dépenses									178 868



Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

<i>En K€</i>	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	10 516 812	511 214	0	14 782	0
Fonds propres de base	6 106 672	-335 203	0	-14 782	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	2 629 954	0	0	10 898	0
Capital de solvabilité requis	2 393 535	0	0	10 898	0



Tableau S.23.01.22 : Fonds propres (1/3)

<i>En K€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	65 766	65 766		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	269 437	269 437		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises	1 566 026	1 566 026		-	
Comptes mutualistes subordonnés	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	-		-	-	-
Fonds excédentaires	-	-			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	-	-			
Actions de préférence	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	3 468 780	3 468 780			
Passifs subordonnés	8 800		1 300	7 500	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	8 800		1 300	7 500	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	1 015		-	-	1 015
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	275				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	3 073 461	3 073 461		-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	722 963	722 963		-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	390 028	390 028		-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne	270				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	7 644	7 644	-	-	-
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	-	-	-	-	-
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	3 472 564	3 463 489	1 300	7 500	275
Total déductions	3 480 208	3 471 133	1 300	7 500	275
Total fonds propres de base après déductions	2 622 310	2 621 569	-	-	740



Tableau S.23.01.22 : Fonds propres (2/3)

	En K€	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	-	-	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et	-	-	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	-	-	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	-	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	-	-	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	-	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	-	-	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-	-
Total fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-	-
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation		7 644	7 644	-	-	-
Institution de retraite professionnelle	-	-	-	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	-	-	-	-	-	-
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	-	7 644	7 644	-	-	-
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	-	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des	-	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à	2 622 310	2 621 569	-	-	740	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	2 622 310	2 621 569	-	-	740	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à	2 622 310	2 621 569	-	-	740	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	2 621 569	2 621 569	-	-	740	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	834 162					
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	314%					
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des	2 629 954	2 629 213	-	-	740	-
Capital de solvabilité requis	2 393 535					
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et	110%					



Tableau S.23.01.22 : Fonds propres (3/3)

	<i>En K€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif		6 106 672	
Actions propres (détenues directement et indirectement)		-	
Dividendes, distributions et charges prévisibles		-	
Autres éléments de fonds propres de base		2 625 207	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux		-	
Autres fonds propres non disponibles		12 684	
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers		3 468 780	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie		-	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie		-	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)		-	



Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis (1/2)

	En K€	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché		1 648 900		
Risque de défaut de la contrepartie		165 489		
Risque de souscription en vie		317 961		
Risque de souscription en santé		1 329 238		
Risque de souscription en non-vie		9 101		
Diversification		-927 971		
Risque lié aux immobilisations incorporelles		725		
Capital de solvabilité requis de base		2 543 443		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	209 203
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-251 509
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-113 611
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	2 387 525
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
Capital de solvabilité requis	2 393 535



Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis (2/2)

Autres informations sur le SCR	Capital de solvabilité requis brut
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	
Prestations discrétionnaires futures nettes	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	834 162

Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	1 118
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	1 118
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	4 892
Capital requis pour entreprises résiduelles	0

SCR global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	0
Capital de solvabilité requis	2 393 535



Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe (1/2)

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
FR	LEI/969500YZ86NRB0ATRB28	LEI	Ressources Mutuelles Assistance	2	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500JLU5ZH89G4TD57	LEI	Harmonie Mutuelle	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500J9QJY8E7PWL613	LEI	Harmonie Fonction Publique	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500AZ8RJ9Z9ZECI74	LEI	Mare Gaillard	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/9695002XFDIA8FNI325	LEI	MUTUELLE GENERALE EDUCATION NATIONALE	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500A0NI2YWPT60318	LEI	MGEN FILIA	1	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/9695001R3ZTUMODNR615	LEI	MGEN VIE	2	Mutuelle régie par le code la mutualité	2	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/9695000Q8HEMSMEPFF29	LEI	MNT	4	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500E0I6R1LLI4UF62	LEI	Groupe VYV	5	Union mutualiste de groupe	1	
FR	LEI/9695001R7U5JF9T7XE28	LEI	Harmonie Mutualité	2	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500KVIUNT6PYRK37	LEI	Sphéria Vie	4	Société anonyme	2	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500QPFPSQ2NP5N926	LEI	Mutex	4	Société anonyme	2	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500ZL3FBE4ESBW198	LEI	PARNASSE GARANTIES	2	Société anonyme	2	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
FR	LEI/969500DN35O4G7RH2H41	LEI	EGAMO	14	Société anonyme	2	
FR	LEI/969500ATSJ612RTKX773	LEI	MGEFI	2	Mutuelle régie par le code la mutualité	1	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe (2/2)

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
	1			1	1	1		1
1	1	1		1	1	1		1
0,51	1	0,51		1	1	1		1
0,2	0,2	0,34		2	0,2	1		3
0,64	1	0,64		1	0,64	1		4
	1			1	1	1		1



Liste des tableaux

Tableau 1 - Présentation de l'activité du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	14
Tableau 2 - Répartition des cotisations acquises par lignes d'activité S2 au 31 décembre 2017.....	14
Tableau 3 - Éléments de souscription du Groupe VYV au 31 décembre 2017	15
Tableau 4 - Composition du portefeuille du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	16
Tableau 5 - Résultat financier du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	16
Tableau 6 - Chiffres clés de l'activité d'Egamo	17
Tableau 7 - Immobilisations incorporelles du Groupe VYV au 31 décembre 2017	46
Tableau 8 - Actifs d'impôts différés du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	47
Tableau 9 - Immobilisations corporelles du Groupe VYV au 31 décembre 2017	47
Tableau 10 - Investissements du Groupe VYV au 31 décembre 2017	48
Tableau 11 - Provisions Techniques cédées du Groupe VYV au 31 décembre 2017	49
Tableau 12 - Prêts et créances du Groupe VYV au 31 décembre 2017	50
Tableau 13 - Autres actifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	50
Tableau 14 - Provisions techniques du Groupe VYV au 31 décembre 2017 – Brut de réassurance.....	51
Tableau 15 - Analyse de mouvement des provisions techniques du Groupe VYV au 31 décembre 2017	53
Tableau 16 - Autres passifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	54
Tableau 17 - Autres passifs du Groupe VYV au 31 décembre 2017.....	54
Tableau 18 - Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité 2	57
Tableau 19 - Composition des fonds propres Solvabilité 2	58
Tableau 20 - Composition du SCR consolidé Groupe VYV au 31 décembre 2017	59
Tableau 21 - Présentation des ratios de Solvabilité 2 du Groupe VYV au 31 décembre 2017	59



Liste des figures

Figure 1 - Structure simplifiée du Groupe VYV et appellations	5
Figure 2 - Organigramme présentant l'organisation du Groupe VYV au 31 décembre 2017	11
Figure 3 - Présentation simplifiée du système de gouvernance du Groupe VYV	18
Figure 4 - Présentation des trois lignes de défense.....	28
Figure 5 - SCR du Groupe VYV au 31 décembre 2017	39
Figure 6 - Composition du SCR Consolidé Groupe VYV au 31 décembre 2017	58



GRUPE
vyv



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social: Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15. © iStock © Gettyimages.

www.groupe-vyv.fr